

16
JUIN
2025

AVIS

Vers l'égalité sportive femmes-hommes en Île-de-France



**AVIS N°
2025-02**

Vers l'égalité sportive femmes-hommes en Île-de-France

Avis n° 2025-02

présenté au nom de la commission Sports et loisirs par
Pascal Gentil et Isabelle Quince, rapporteurs
et Evelyne Ciriegi, présidente

16 juin 2025

« Vers l'égalité sportive femmes-hommes en Île-de-France »



La présidente
Valérie MULLER



SOMMAIRE

Introduction 1

1. Des disparités de pratiques sportives encore fortement marquées selon la discipline considérée 3

2 D'importants écarts de pratiques entre femmes et hommes en situation de handicap 4

3 Des sportives de haut niveau globalement moins considérées et valorisées que leurs homologues masculins 5

4 Une présence encore insuffisante des femmes au sein des instances décisionnelles, dans les fonctions d'encadrement et dans les médias 6

5 Des stéréotypes de genre profondément ancrés dans le temps 9

- 5.1 qui se manifestent dès la petite enfance 10
- 5.2 qui subsistent à l'école 12
- 5.3 ainsi que dans la rue 13

6 Toutefois des progrès récents qu'il faut encourager 14

7 Esprit de compétition contre désir de bien être, deux logiques à réconcilier 16

8 Les pratiques sportives des femmes en Ile-de-France 18

9 Les principaux freins au développement de la pratique sportives des femmes 20

- 9.1 Les freins aux différentes étapes de la vie 20
- 9.2 Les autres principaux freins 20
- 9.3 Les freins spécifiques à la Région Ile-de-France 22

10 Les récents efforts poursuivis par les pouvoirs publics en faveur du développement de la pratique sportive des femmes 23

- 10.1 Le rôle clé des collectivités territoriales 23
- 10.2 Un accès facilité à la pratique sportive. 25
- 10.3 Une gouvernance plus paritaire dans le sport 25
- 10.4 Plus de médiatisation et un soutien économique accru 26
- 10.5 Un accompagnement renforcé des sportives de haut niveau 26
- 10.6 La création du label « terrain d'égalité » 27
- 10.7 La mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles 27

11 La politique sportive de la Région Ile-de-France à l'adresse des femmes 28

- 11.1 L'intégration des femmes au sein des instances dirigeantes 28
- 11.2 Le soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs 29
- 11.3 Le soutien aux clubs sportifs féminins 30
- 11.4 Le soutien aux événements sportifs féminins 30
- 11.5 Le soutien aux sportives franciliennes de haut niveau 31
- 11.6 Les Victoires sportives de l'Ile-de-France 31
- 11.7 Les opérations « Sport en Filles » du CROSIF 32
- 11.8 Le soutien à des projets associatifs 32
- 11.9 Le soutien à Alexandra Lucas 33
- 11.10 Les projets de la Région Ile-de-France pour les années à venir. 33

12 La question du choix des équipements sportifs. 35

- 12.1 Deux écoles de pensée 35
- 12.2 Le design actif, une nouvelle manière d'envisager l'espace public 36

13 Les préconisations du Ceser 37

13.1	Valoriser la dimension sociale et sociétale du sport	37
13.2	Ne pas limiter l'appréciation de la qualité sportive au seul critère de la performance physique	37
13.3	Enfance et adolescence : deux périodes charnières à prendre en compte	38
13.4	Renoncer à l'application systématique de la mixité	39
13.5	Veiller à la qualité de l'encadrement et de l'animation	40
13.6	Valoriser l'implication des femmes dans les projets d'aménagement sportif	40
13.7	Veiller à la qualité et à la sécurité des équipements sportifs	41
13.8	Encourager le développement de la pratique sportive au sein des entreprises	41
13.9	Accroître la visibilité des sportives de haut niveau dans les médias	42

14 Conclusion 43

15 Liste des membres de la commission Sports et loisirs 44

16 Annexes 45

16.1	Les dates clés de la préparation de l'avis	45
------	--	----

17 Exemple d'organismes agissant pour le développement du sport féminin 46

17.1	au niveau national	46
------	--------------------	----

17.2	au niveau de l'Ile-de-France	49
------	------------------------------	----

18 Bibliographie 52



Introduction

Le monde du sport est un lieu privilégié pour analyser les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Celles-ci se manifestent notamment par le maintien d'un certain nombre de « stéréotypes de genre » qui, selon la définition adoptée par les Nations Unies, renvoient à une opinion généralisée ou un préjugé quant aux attributs ou aux caractéristiques que les femmes et les hommes doivent posséder et au rôle auquel ils sont assignés. Par exemple, on attend généralement des femmes qu'elles soient polies, conciliantes, attentionnées, émitives... tandis que l'on attend généralement des hommes qu'ils soient forts, sûrs d'eux, audacieux, voire parfois agressifs. On comprendra aisément que ces préjugés peuvent entraîner des inégalités de traitement et des injustices en raison du genre d'une personne. C'est ce qu'on appelle le sexism.

Quelles sont les raisons de la persistance des inégalités de pratiques sportives entre filles et garçons pendant la période scolaire puis entre les hommes et les femmes arrivés à l'âge adulte en Île-de-France ? Qu'est-ce qui motive une jeune fille, puis une femme, à faire du sport aujourd'hui, que cela soit pour ses loisirs ou dans le domaine de la compétition ? Qu'est-ce qui est susceptible de la freiner dans ses ambitions ? Comment identifier les stéréotypes de genre ? Quel est le rôle joué par les parents dans la reproduction de ces derniers ? Comment mettre en œuvre les leviers d'action pour les déconstruire ? Par exemple : comment réduire à l'école et en ville le clivage entre les garçons qui occupent tout l'espace de plein air d'un côté, et les filles qui restent à l'écart de l'autre ? Faut-il donner la priorité aux pratiques sportives mixtes ou faut-il au contraire encourager les pratiques non mixtes ? Comment améliorer la place et le rôle des femmes au sein des instances décisionnelles du monde sportif mais aussi au sein des métiers d'encadrement technique comme celui d'entraîneur ou comme celui d'arbitre ou dans les métiers de l'enseignement sportif ainsi que parmi les sportifs de haut niveau ?... Telles sont quelques-unes des questions que la commission du sport et des loisirs du Ceser s'est proposée de traiter dans cet avis.

Cet avis s'efforce d'établir dans un premier temps un état des lieux de la place des femmes dans l'ensemble des activités du sport-loisir et du sport-compétition et ceci aussi bien au niveau national qu'en Île-de-France. A ce titre, on relèvera que, dans la plupart des cas, les observations effectuées sur l'ensemble du territoire national sont assez semblables à celles constatées sur le territoire de l'Île-de-France.

Les spécificités de l'Île-de-France sont aussi présentées dans cet avis.

Il y a aussi lieu au préalable de bien définir les termes du débat en évitant de confondre les notions de parité et d'égalité qui recouvrent des réalités fort différentes. La parité c'est la simple représentation arithmétique à parts égales de deux parties dans un groupe, une assemblée, ou un corps social. L'égalité c'est le fait d'être traité sur le même plan, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Or si, comme nous le verrons, la parité hommes/femmes semble actuellement en bonne voie de réalisation au sein du monde sportif dans la mesure où théoriquement les femmes peuvent en principe aujourd'hui pratiquer tous les sports et accéder à tous les postes de responsabilité, nous remarquerons aussi qu'en dépit des améliorations notables constatées ces dernières années, des marges de progrès encore importantes demeurent, aussi bien en matière de parité que d'égalité.



1. Des disparités de pratiques sportives encore fortement marquées selon la discipline considérée

59 %
des femmes déclarent pratiquer une activité sportive régulière

38%
des licenciées sont des femmes

Les « chiffres clés du sport » de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) montrent que les femmes sont presque à égalité avec les hommes sur le plan de la pratique sportive en général (sports loisirs et de compétitions confondus). C'est ainsi qu'en 2022, 59 % des femmes déclaraient pratiquer régulièrement une activité sportive (une fois par semaine) contre 62 % des hommes. En revanche la présence des femmes dans les clubs sportifs tombe globalement à un gros tiers. Toutes fédérations sportives confondues, les femmes représentent aujourd'hui environ 38% des licenciés.

Les statistiques nationales montrent aussi que dès l'enfance, puis au collège et ensuite à l'âge adulte, les garçons font globalement plus de sport que les filles et surtout davantage en club et en compétition. Les sports privilégiés par les garçons impliquent généralement la compétition et le jeu collectif (rugby, football...) quand ceux préférés par les filles correspondent plutôt à des activités individuelles liées au contrôle du corps, comme la gymnastique par exemple. Il en résulte que la présence des femmes dans les clubs sportifs est très variable selon la discipline considérée. Il y a des sports dits "féminins", et d'autres dits "masculins". Actuellement, parmi les 119 fédérations agréées par le ministère chargé des sports, une quarantaine d'entre elles comporte moins de 20% de femmes alors que d'autres fédérations en comptent 80% ou plus. Il s'agit essentiellement des sports de glace, de l'équitation, de la gymnastique. En revanche, les femmes demeurent encore sous représentées dans le football, le rugby, l'haltérophilie, la boxe....

D'une manière générale, les statistiques montrent qu'être jeune et diplômé renforce la probabilité d'avoir une pratique sportive régulière. À l'inverse, être une femme et habiter dans un quartier prioritaire de la politique de la ville la diminue. En outre, la différence entre femmes cadres, professions libérales et ouvrières reste toujours importante. Les trois quarts des femmes ne pratiquant aucune activité physique sont employées ou ouvrière

2. D'importants écarts de pratiques entre femmes et hommes en situation de handicap

39%

des femmes en situation de handicap entre 15 et 64 ans, ont une activité sportive régulière

48%

pour les hommes

Une récente étude de l'INJEP¹ met en lumière des écarts importants de pratique sportive entre les femmes et les hommes en situation de handicap. C'est ainsi que seulement 39 % des femmes (contre 48 % des hommes) en situation de handicap et situées dans les tranches d'âges entre 15 et 64 ans ont une activité sportive régulière.

Cette différence s'accentue encore avec l'âge : seulement 14 % des femmes (contre 35 % des hommes) en situation de handicap et situés dans les tranches d'âges au-dessus de 65 ans, ont une pratique sportive régulière.

Les inégalités de pratique sportive parmi les personnes en situation de handicap sont aussi le reflet des inégalités sociales. C'est ainsi que les personnes en situation de handicap les moins diplômées ou sans emploi et situées dans les tranches d'âges entre 15 et 64 ans pratiquent beaucoup moins que les personnes en situation de handicap diplômées.

Ces données laissent apparaître que les femmes en situation de handicap sont victimes de plusieurs effets conjugués qui entravent leur activité physique et sportive, pourtant source de santé et de bien-être.



¹ « La pratique sportive des personnes en situation de handicap : état de la connaissance statistique » par Amélie MAUROUX, Valérie RAFFIN, Cédric ZIMMER .- Octobre 2024 - INJEP notes & rapports.

3. Des sportives de haut niveau globalement moins considérées et valorisées que leurs homologues masculins

Aujourd’hui, alors que les J.O. de Paris 2024 viennent d’afficher une parité parfaite en nombre d’athlètes, force néanmoins est de constater que la plupart des sportives de haut niveau ont tendance à rester cantonnées dans des disciplines moins médiatisées que celles des hommes et qui attirent donc moins les spectateurs. Leurs conditions d’entraînement peuvent parfois être plus difficiles et la reconnaissance de leurs mérites sportifs peut ne pas être toujours au rendez-vous.

Leurs exploits sportifs sont parfois plutôt attribués à leur entraîneur (Laure Manaudou) et elles sont, davantage que les hommes, susceptibles d’être victimes d’infantilisation, voire de maltraitance de harcèlement et d’abus sexuels. Enfin, en dépit des avancées récentes, leurs écarts de rémunération avec leurs homologues masculins restent importants et leurs perspectives de reconversion professionnelle en fin de carrière sont plus limitées. Mais tout ceci dépend évidemment de la discipline considérée.



4. Une présence encore insuffisante des femmes au sein des instances décisionnelles, dans les fonctions d'encadrement et dans les médias

La féminisation de la composition du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a, sans aucun doute, constitué une avancée pour la visibilité des femmes dans le monde sportif. Il n'en demeure pas moins que les femmes restent encore sous représentées au sein de la gouvernance sportive et que les freins systémiques persistent.

2028

date à laquelle les ligues sportives régionales devront parvenir à la parité dans les instances dirigeantes

16%

des fédérations agréées sont dirigées par des femmes

Les récentes applications de la loi d'août 2014, dite « loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », puis de la loi du 2 mars 2022, ont permis de grands progrès quant à la présence des femmes au sein des instances dirigeantes du sport français. Ces deux lois obligent désormais toutes les fédérations sportives à parvenir à une parfaite parité hommes/femmes dans tous leurs conseils d'administration. En 2028, les ligues sportives régionales devront parvenir à cette même parité.

L'application de ces deux lois n'a, pour autant, pas fait disparaître tous les mécanismes de résistance au partage de pouvoir dans les instances décisionnelles. Actuellement, certaines fédérations se montrent volontaristes et jouent le jeu de la transparence. D'autres beaucoup moins. Leurs instances décisionnelles les plus importantes restent quasi exclusivement masculines. De plus, une répartition genrée des responsabilités administratives demeure dans de nombreuses fédérations. Les femmes y sont plus souvent secrétaires générales que trésorières et beaucoup restent cantonnées dans des fonctions d'adjoint. Même une fois élues, beaucoup éprouvent des difficultés à gérer des dossiers importants. Il en résulte parfois des démissions de femmes dirigeantes en cours, ou des non-renouvellements en fin de mandat.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2022, sur les 119 fédérations agréées par le ministère des Sports, seulement 19 d'entre elles étaient dirigées par des femmes, dont seulement 2 fédérations olympiques. Cela représentait tout de même une augmentation de 10 à 18% en 3 olympiades (2009/2021)².

En 2024, on ne comptait toujours que 19 femmes présidentes sur les 119 fédérations sportives nationales, soit 15,9%, et seulement 14 femmes sur les 49 membres du « board » du Comité

² Source : INJEP Les chiffres clés du sport 2023 <https://www.calameo.com/read/0047558802d703de67fa6>

national olympique sportif français (CNOSF), c'est-à-dire 28,5 %. Par ailleurs, les femmes ne représentent encore que 37% des élus des comités directeurs. 14 femmes seulement sont nommées DTN³ , dont 7 dans les fédérations olympiques.

Au sein des fédérations internationales, ainsi que des comités et conseils continentaux olympiques et paralympiques, les femmes ne sont que 22 % au sein des organes de gouvernance, 21 % aux postes de direction et seulement 7 % aux postes de gouvernance les plus élevés⁴.

7%

de femmes aux postes de gouvernance les plus élevés dans les fédérations internationales

La question de la mise en œuvre de l'égalité hommes/femmes dans l'accès aux postes de responsabilité au sein de leurs instances décisionnelles restera, très certainement, l'une des préoccupations majeures du monde sportif pour les années à venir, voire une question particulièrement épineuse pour certaines fédérations.

La présence féminine dans les formations universitaires STAPS⁵ varie bien sûr selon les années, mais dépasse rarement 40%. Elle représentait 38% en 2017, 41% en 2020 et 30% en 2022. En 2023, seuls 29% des diplômés du BPJEPS (diplôme pour devenir éducateur sportif) et en 2024, 34% des certifiés d'un CQP de la branche sport étaient des femmes.

Les femmes sont aussi sous-représentées (30%) dans les postes d'encadrement sportif et sont plus souvent à temps partiel que les hommes.

Dans les 119 fédérations on compte moins de 20 % de femmes parmi les cadres techniques. Ces professions nécessitent souvent de longs stages de préparation à l'extérieur du domicile familial. A titre d'exemple, aux jeux olympiques de Tokyo de 2021, le personnel d'encadrement de l'équipe de France, tous métiers confondus (entraîneurs, kinés, médecins...), était composé de seulement 16% de femmes pour 84% d'hommes.

Enfin, les mondes de l'entraînement sportif et/ou de l'arbitrage recèlent également d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes. Une enquête de l'INSEP de 2019 confirme que le pourcentage de femmes entraîneurs de haut niveau reste stable depuis plusieurs années en France⁶ (8 % en 2006 et de 11 % en 2020) et que leur durabilité dans le métier est moindre⁷ .

Par ailleurs, 26% des arbitres des différents sports sont actuellement des femmes. Et pour ce qui concerne le football, le rugby et le hockey sur glace, elles ne représentent que 5% des arbitres.

³ Placé sous la double autorité du ministère des Sports et du président de sa fédération, le directeur technique national (DTN) est un technicien de très haut niveau dans sa spécialité sportive.

⁴ Source : Jordan Matthews et Lucy Piggott (2021) « L'égalité des sexes est-elle à l'ordre du jour international ? Représentation féminine et politique dans la gouvernance internationale du sport »

⁵ Cf rapport du COSMOS intitulé : « féminisation de la branche sport : de l'analyse aux initiatives »

⁶ Source : enquête sociologique de l'INSEP sur les conditions de travail des entraîneurs de haut niveau en France : <https://insep.hal.science/hal-03081973>

⁷ Voir les travaux de la sociologue Caroline Chimot

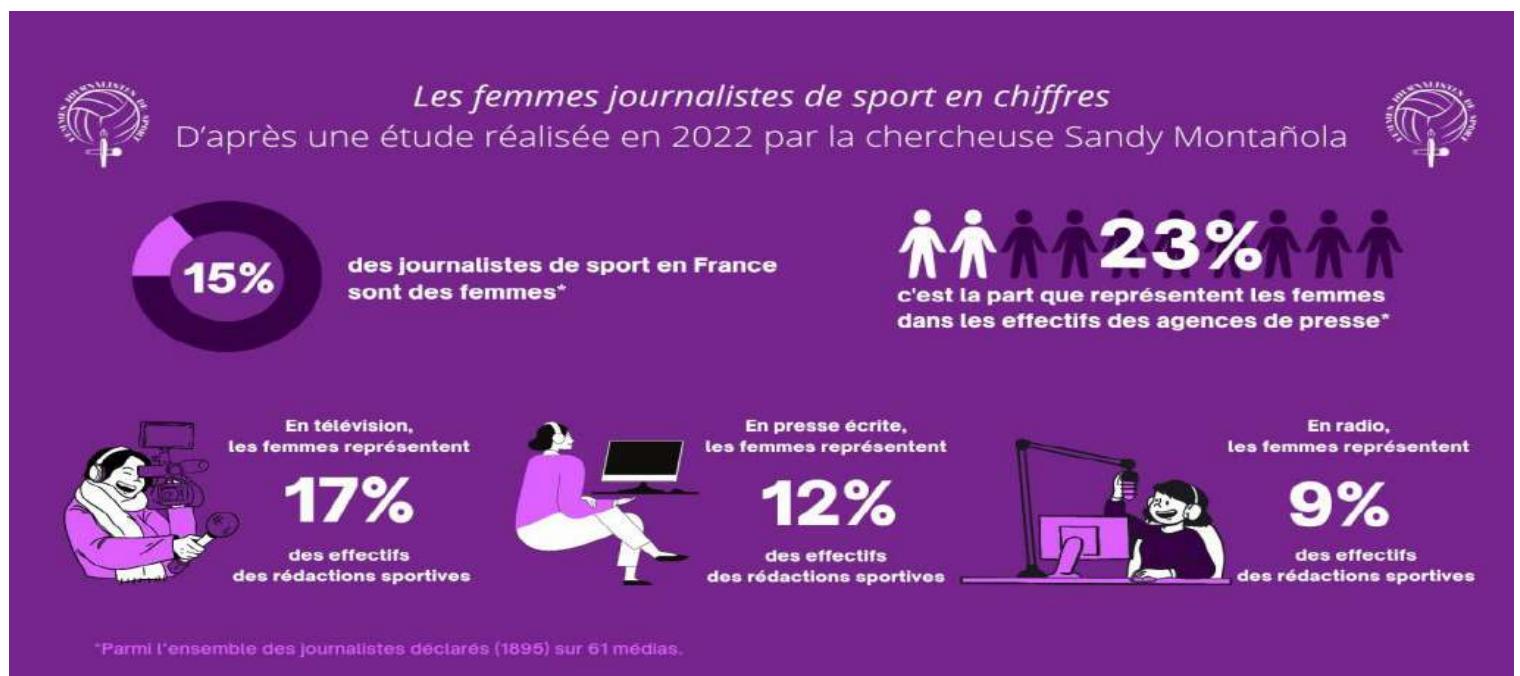
15%

des journalistes
sportifs sont des
femmes

La parité en ce qui concerne l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement techniques au sein des instances fédératives est donc loin d'être atteinte. Selon une étude parue en 2022 : pour y parvenir, il manquait environ au niveau national 300 femmes ; au niveau régional 2300 femmes et au niveau départemental 3800 femmes.

La représentation du sport féminin dans les médias témoigne également d'un fort déséquilibre. L'ARCOM note toutefois une augmentation de 50 % du volume horaire consacré au sport féminin à la télévision entre 2018 et 2021. Rapporté aux diffusions de sport masculin et mixte, ce volume horaire reste, néanmoins, très faible : entre 5,5 % et 17,5 % sur les chaînes généralistes gratuites et 6 % sur les chaînes spécialisées et les chaînes payantes.

Le journalisme sportif demeure lui-même un métier encore réservé aux hommes. En 2022 les femmes journalistes sportives représentaient seulement 15% de cette profession alors qu'elles représentent 47 % de l'ensemble des titulaires de la carte de presse. A cela s'ajoute une répartition hiérarchisée des rôles : aux hommes le commentaire sportif, l'expertise, la technique, les sports les plus prisés et les équipes principales ; aux femmes les places d'animatrice et les équipes dites secondaires.



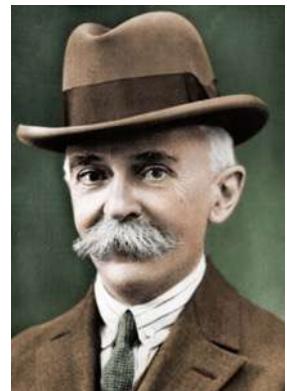
Sandy Montaño, Maîtresse de Conférences, Université de Rennes 1 - Université de Rennes

5. Des stéréotypes de genre profondément ancrés dans le temps

Lorsque les sports modernes émergent à la fin du XIXème et au début du XXème siècle (époque de Pierre de Coubertin), les idéaux de virilité sont largement mis en avant. Les femmes sont alors exclues de la plupart des compétitions sportives et cantonnées à une pratique sportive « modérée, discrète et encadrée », illustrant parfaitement, de la sorte, le célèbre adage de Pierre de Coubertin :

« Aux Jeux olympiques, le rôle des femmes devrait être surtout, comme aux anciens tournois de couronner les vainqueurs »

Pierre de Coubertin,
fondateur du Comité international des Jeux Olympiques



9,5%
de taux de participation de femmes en 1948 aux Jeux de Londres

Cette situation n'empêche pas l'apparition de sportives pionnières comme Marie Marvingt ou Alice Milliat qui organisa les premiers Jeux olympiques féminins. Les Jeux de Paris de 1900 furent les premiers auxquels des femmes participèrent, mais de façon très limitée : 22 femmes sur 997 athlètes. Lors des Jeux de Londres en 1948, le taux de participation féminine n'était encore que de 9,5 % et n'atteignait que 14,2 % à Mexico en 1968. Il faudra attendre un siècle et demi avant que la participation des femmes à toutes les disciplines sportives soit totalement admise.

14,2%
de taux de participation de femmes en 1968 aux Jeux de Mexico

L'évolution au cours des siècles des tenues sportives des femmes est un autre élément révélateur des stéréotypes de genre. Au 19ème siècle, la réglementation oblige les femmes à cacher leur corps en portant des tenues qui entravent leur liberté de mouvement et donc aussi leurs performances sportives.

À partir des années 60, le phénomène s'inverse. Les femmes sont incitées à adopter des tenues sexy, notamment pour attirer le public masculin. Pour autant, les tenues exigées ne tiennent pas forcément compte de toutes les spécificités féminines, par exemple les tenues blanches des joueuses de tennis qui peuvent être source de stress en période de menstruation.

¹ Née à Aurillac en 1875 Marie Marvingt fut une alpiniste renommée et une sportive émérite en natation, escrime, équitation canoë.... Elle fut aussi une pionnière de l'aviation.



5.1 Qui se manifestent dès la petite enfance

Dès la petite enfance, les parents jouent incontestablement un rôle important dans le développement de la motricité de leurs enfants. Certaines familles sont extrêmement attentives et égalitaires entre les membres de la fratrie. D'autres, au contraire, ne le sont malheureusement pas. Sans compter l'absence de disponibilité parentale qui peut conduire certains enfants à être livrés à eux-mêmes. C'est alors l'école qui est appelée à prendre la relève dans la construction de la motricité de l'enfant.

Dès l'enfance, puis à l'âge du collège, les garçons pratiquent davantage que les filles, notamment en club et en compétition. Ils plébiscitent les disciplines qui impliquent le combat (en particulier le judo...) et le jeu collectif (le football...) Les filles privilégiennent pour leur part les activités individuelles d'intérieur qui induisent le contrôle et l'esthétisation du corps comme la danse et la gymnastique.

70%

des femmes
estiment ne pas
avoir reçu le
même
traitement que
leurs frères au
sein de leur
famille

Dès l'école, on entend certains parents dire : « il ne faut pas que notre fille pratique ce sport trop dangereux pour elle » ou bien : « elle va se salir et ne sera plus présentable ». Ce sont ces mêmes parents qui ne craindront pas d'inscrire leurs garçons dans des sports à risque.

Les filles arrêtent souvent de pratiquer le sport entre 11 et 14 ans. Disposant alors de très peu de modèles de référence (sportives de haut niveau) auxquels s'identifier, elles peuvent alors acquérir le sentiment que la pratique sportive n'est pas faite pour elles.

D'autres facteurs d'inégalité peuvent être repérés au sein des clubs sportifs, comme :

- des créneaux horaires de pratique sportive réservés aux filles moins viables que ceux réservés aux garçons.
- des infrastructures sportives attribuées aux filles de moins bonne qualité que celles attribuées aux garçons. Par exemple : dans certains clubs de foot on entraîne les garçons sur les meilleurs terrains et on laisse aux filles les terrains de moins bonne qualité.

Le 6ème rapport du Haut Conseil à l'égalité sur le sexisme en France publié en janvier 2024 révèle que 70% des femmes estiment ne pas avoir reçu le même traitement que leurs frères au sein de leur famille et que près de la moitié des femmes de 25 à 34 ans pensent que c'est également le cas à l'école.

Ces deux chiffres montrent que la société française est encore particulièrement impactée par le sexisme et les stéréotypes de genre et ceci en dépit de toutes les lois votées et de tous les efforts poursuivis pour tenter d'avancer vers l'égalité. Ces stéréotypes sont particulièrement prégnants dans le monde du sport du fait que celui-ci a, dès le départ, été créé par les hommes et pour les hommes.

“Il sera toujours plus facile d’inciter un garçon à se comporter de façon dominante, qu’encourager une fille à faire de même. Une fille sera en effet toujours plus facile à convaincre qu’elle doit « rester à sa place ».”

**Patricia Costantini,
co-fondatrice et animatrice de l’association EGAL SPORT**

« Les garçons vont construire leur motricité. Il n'y aura pas de problème pour eux. Ils vont se construire dans la rue. Ils vont se construire avec leurs copains. En revanche les filles vont très vite, si on n'y prend garde, avoir tendance à rester entre elles. Et si elles n'ont pas de modèle pour les tirer vers le haut, leur motricité ne se développera pas de manière aussi égalitaire que pour les garçons. C'est donc dès le plus jeune âge des enfants qu'il nous faut lutter contre les stéréotypes de genre.

Vous avez déjà entendu ce qualificatif de garçon manqué qui est très dévalorisant. Un garçon manqué en fait, c'est une fille réussie. C'est une fille qui prend toute sa place avec son corps dans l'espace et en général, qui prend aussi beaucoup mieux sa place dans la société.

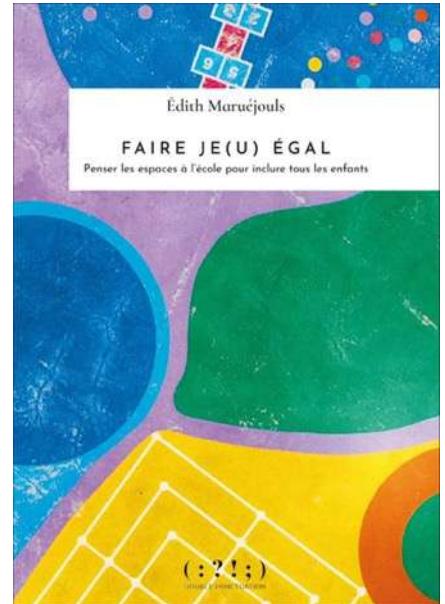
Je suis frappée de voir que les femmes dirigeantes racontent souvent qu'elles ont fait beaucoup de sport dans leur vie et que ça les a aidées à prendre confiance en elle.

Il est essentiel à mes yeux que les encadrants sportifs aient pleinement conscience de ces stéréotypes de genre contre lesquels ils doivent lutter. Ils doivent pour ce faire recevoir une formation spécifique qui les rende vigilants afin d'éviter que les garçons et les filles continuent à se construire différemment. A EGAL SPORT, nous travaillons actuellement sur un MOOC qui propose une formation en ligne dont l'objectif est de sensibiliser les encadrants du sport à ces stéréotypes afin que la construction motrice des enfants soit beaucoup plus égalitaire qu'elle ne l'est aujourd'hui ». Patricia Costantini

5.2 Qui subsistent à l'école

Il reste la question de savoir comment faire disparaître le traditionnel clivage entre d'un côté les garçons qui occupent généralement tout l'espace de la cour de récréation et de l'autre côté les filles qui restent souvent à l'écart.

Édith Maruéjouls, géographe spécialisée sur les questions de mixité d'égalité et de genre est l'auteure de l'ouvrage intitulé « Faire je(u) égal : penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants »⁸. La lecture de ce livre est essentielle pour toutes celles et ceux qui souhaitent participer à la construction d'une école véritablement inclusive, non oppressive et émancipatrice. Riche en illustrations, cet ouvrage engagé propose des clés de compréhension des inégalités qui se créent dans l'espace scolaire et des modalités de leur réduction grâce à l'observation, le dialogue et le réaménagement des espaces. En guise de réponse, Édith Maruéjouls invite à une restructuration des cours de récréation avec d'un côté un espace réservé aux jeux mixtes, plus calmes, où les garçons et les filles peuvent évoluer ensemble, et de l'autre, un espace réservé aux jeux plus animés pour les garçons.



Reste la question de l'intégration de l'égalité de genre dans la formation des encadrants des crèches, des institutrices et instituteurs, ainsi que des professeurs d'éducation physique des écoles qui apparaissent actuellement souvent démunis lorsqu'ils sont confrontés à l'apprentissage de la motricité des jeunes enfants. Il importe donc de leur dispenser une formation dans ce domaine qui fasse partie intégrante de leur formation globale et qui soit aussi sanctionnée au concours d'accès à leur profession.

Les encadrants des clubs sportifs qui ont, pour la plupart, été formés au sein de la filière STAPS ont des connaissances théoriques mais ne savent pas toujours prendre en compte la réalité du terrain. Par ailleurs les formations au sein de la filière STAPS sont très hétérogènes d'une ville à l'autre. Par exemple, une formation STAPS suivie à Toulouse peut être très différente d'une autre dispensée à Lyon. Aussi, la prise en compte des questions d'égalité et de la problématique des stéréotypes de genre dépend actuellement beaucoup de la bonne volonté, ou non, d'enseigner sur ces sujets.

⁸ [Comprendre les inégalités dans la cour d'école par Edith Maruéjouls](#)

5.3 Ainsi que dans la rue

La fréquentation des espaces urbains est un autre indicateur des inégalités de pratique sportive entre hommes et femmes. Des espaces de pratiques sportives dites « libres » appelés en anglais les « workout » ont émergé ces dernières années sur l'ensemble du territoire national. Ces différents espaces de jeux tantôt dénommés « skate-parks », « city stades », « streetball » ou encore « play grounds » ont été conçus à l'origine pour inciter les jeunes des deux sexes à faire du sport. Mais il apparaît aujourd'hui que ces « workout » qui ne sont pas toujours dotés des vestiaires et de toilettes adéquates, sont en très grande majorité utilisés par des hommes. Une véritable réflexion est donc à mener par les collectivités territoriales pour savoir comment faire en sorte que les femmes parviennent, elles-aussi, à profiter, tout autant que les hommes, de l'utilisation de ces espaces. C'est notamment la mission que s'est fixée l'association SINE QUA NON évoquée en annexe de cet avis.



6. Toutefois des progrès récents qu'il faut encourager

33%
des éducateurs
sportifs sont des
femmes

Dans son récent rapport intitulé « Féminisation de la branche sport : de l'analyse aux initiatives », le COSMOS⁹ souligne la progression, ces dernières années, de la présence des femmes dans les métiers de l'encadrement sportif. Parmi les éducateurs sportifs, le pourcentage de femmes est ainsi passé de 26% en 2014 à 33% en 2023. Cette amélioration s'explique en partie par la diminution du recours au temps partiel. Il n'en demeure pas moins que la présence des femmes y reste encore marginale et ceci notamment en raison de leur faible accès aux formations à ces métiers.

Des progrès notables ont aussi été réalisés ces dernières années en faveur du développement des activités sportives des femmes.

Le Plan de féminisation de la fédération française de Hockey constitue un bon exemple des efforts poursuivis en la matière. Ses objectifs majeurs sont les suivants :

1. Recruter et fidéliser des féminines au sein des clubs
2. Faciliter l'accompagnement de femmes qui le souhaitent vers les fonctions de direction ou de bénévolat
3. Féminiser l'encadrement sportif donc des femmes entraîneurs et des femmes arbitres
4. Accroître le niveau des sportives de haut niveau

Citation de sa présidente Isabelle Jouin que nous avons auditionnée le 17 mai 2024 :

« La mise en œuvre de notre plan de féminisation a été conduite de manière ascendante et non pas descendante. Nous avons travaillé avec nos clubs, nos parties prenantes, nos ligues départementales pour définir ensemble les objectifs et les moyens d'action. Résultat : nous en sommes aujourd'hui à un taux de féminisation de presque 30% contre 26% en 2021.

Nous avons construit nos formations dirigeantes avec notamment « FEMIX SPORT » qui est un acteur majeur dans ce domaine. Nous avons créé le premier coaching performance pour des équipes féminines dans les championnats nationaux. Auparavant il n'y avait rien pour les femmes dans ce domaine. Et nous avons aujourd'hui 20% de femmes qui sont formées dans les formations fédérales pour obtenir soit des diplômes fédéraux, soit des diplômes professionnels.

⁹ Le COSMOS est la principale organisation patronale représentant les employeurs et les entreprises du sport.

2015

année de
création de la
"Women's Cup
de rugby
fauteuil"

Sachant qu'on sait aujourd'hui que seulement un jeune sur 4 va choisir de faire de la compétition et que tout le monde ne finira pas champion du monde et que beaucoup de jeunes hommes et femmes éprouvent le besoin de se retrouver sur un terrain de sport essentiellement pour s'amuser et avoir le plaisir d'être ensemble, la pratique du sport comprise comme activité de loisir est pour nous un objectif très important. Nous nous inscrivons dans cette logique aussi pour décloisonner nos pratiques sportives. »

Autre exemple de réussite : « La Women's Cup de rugby fauteuil »¹⁰ qui a été créée en 2015 par l'association CAP SAAA. Initialement constituée d'une équipe de basket fauteuil, cette association compte maintenant parmi les plus importants clubs de sport handicap d'Europe, aussi bien en termes de nombre d'adhérents que d'activités sportives proposées et d'athlètes présents sur les grandes compétitions nationales, internationales et paralympiques. Régulièrement organisée à la Halle Georges Carpentier, située dans le 13ème arrondissement, « La Women's Cup » rassemble des athlètes du rugby fauteuil féminin du monde entier et encourage de la sorte de plus en plus de femmes à pratiquer cette discipline, que ce soit en loisir ou au plus haut niveau.

Le baromètre national des pratiques sportives produit par l'Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) indiquait en 2022 qu'environ 60 % des Françaises de 15 ans et plus affirmaient avoir pratiqué au cours de l'année écoulée une activité physique et sportive régulière. Ce pourcentage est de 7 points supérieur à celui mesuré en 2018. Toutefois, cet écart persiste de façon prononcée dans certaines disciplines et ce chiffre tombe à 38 % pour la pratique en compétition, c'est-à-dire lorsqu'on est titulaire d'une licence.

45%

des sportifs de
haut niveau sont
des femmes
aujourd'hui

Il y a une trentaine d'années, la répartition du statut de sportif de haut niveau correspondait à 70% d'hommes et 30% de femmes. Elle est aujourd'hui de 55% d'hommes et 45% de femmes. Le nombre de sportives concourant aux J.O. a pour sa part nettement augmenté depuis les années 1980, avec une quasi-égalité à Tokyo et une totale parité réalisée pour les athlètes français de Paris 2024.

La pratique sportive des femmes au sein des entreprises est actuellement aussi en net progrès, bien qu'encore insuffisamment développée. Or pour une femme qui travaille, son entreprise représente souvent le lieu idéal pour pratiquer du sport. Ceci est particulièrement vrai en Île-de-France où les temps de transports sont particulièrement longs. Ces activités peuvent consister en des choses extrêmement simples comme des exercices de respiration, d'étirements, de yoga, au moment de la pause du repas. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la démarche de responsabilité sociale des entreprises qui s'efforce d'intégrer la question de la qualité de vie au travail.

Il faut aussi souligner l'intérêt des partenariats qui peuvent être noués entre les entreprises et les Maisons Sport-Santé. Ces dernières recueillent un franc succès depuis leur lancement en 2019. Elles sont particulièrement intéressantes pour les femmes chargées de familles et accaparées par les contraintes de la vie quotidienne. Ces partenariats permettent notamment aux petites et moyennes entreprises d'organiser leurs activités sportives en dehors de leurs propres locaux.

¹⁰ <https://womenscup-rugbyfauteuil.com/>

7. Esprit de compétition contre désir de bien être, deux logiques à réconcilier

Emmanuelle Bonnet Oulaldj¹¹, auditionnée le 11 décembre 2024, fait observer que l'éducation physique qui est actuellement dispensée dans les établissements scolaires a plutôt tendance à valoriser davantage la performance sportive que le sport loisir. C'est toujours celui ou celle qui court le plus vite, celui ou celle qui saute le plus haut, qui obtient la meilleure note.

De fait, l'esprit de compétition a longtemps été considéré comme étant la source de motivation majeure pour inciter les garçons et les filles à faire du sport. Or les enquêtes les plus récentes, notamment conduites auprès des jeunes générations¹², montrent que leur principale motivation est d'abord de se sentir bien physiquement et surtout de pratiquer dans un cadre convivial de manière libre et autonome.

Audition d'Emmanuelle Bonnet Oulaldj :

« Les contenus des activités qui sont proposées dans les clubs sportifs représentent à mes yeux le premier enjeu de l'égalité sportive entre les femmes et les hommes. Je pense en effet qu'il est important de s'interroger sur la question de savoir en quoi les contenus des activités physiques qui sont proposées dans nos clubs et dans nos championnats contribuent à favoriser l'accès de toutes et tous à ces activités afin que chacun et chacune puisse y trouver son plaisir et y progresser. Cette question est pour moi essentielle. »

¹¹ Emmanuelle Bonnet Oulaldj est coprésidente de la fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et membre du conseil d'administration du comité national olympique et sportif français (CNOSF) et de l'agence nationale du sport

¹² Voir notamment l'enquête conduite chaque année par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS) intitulée « Le sport dans la ville ». Sa dernière édition parue en janvier 2025 confirme que les Français, pris dans leur ensemble, veulent davantage de sport avec des équipements plus nombreux et rénovés. Elle confirme également que les Français assimilent le sport davantage aux notions de santé et de bien-être qu'à son aspect compétitif et médiatique.



« Or d'une manière générale je pense que nous avons en France une conception beaucoup trop élitiste de la pratique sportive car beaucoup trop basée sur le principe de la sélection et la recherche de la performance, ce qui décourage celles et ceux qui ne possèdent pas les meilleures capacités physiques. »

La recherche de la performance est bien évidemment nécessaire pour faire en sorte que les enfants qui en ont l'envie et la capacité puissent devenir des championnes et des champions. Je pense toutefois que les notions de plaisir et de jeu sont essentielles et fort heureusement il y a beaucoup de clubs et de fédérations sportives qui travaillent pour faire en sorte que tout le monde puisse prendre du plaisir et progresser dans le sport.

Emmanuelle Bonnet Oulaldj

En parallèle au développement de l'esprit de compétition et de la recherche de la performance sportive, il apparaît donc souhaitable de développer un sport loisir qui soit axé sur d'autres valeurs telles que l'esprit d'équipe et la capacité d'apprentissage de la vie en société, et qui pourraient, elles aussi, éventuellement faire l'objet d'une notation dans les établissements scolaires ».

8. Les pratiques sportives des femmes en Île-de-France

37%

de femmes
licenciées en
Île-de-France

Equitation,
tennis et
natation sont les
sports
privilégiés par
les Franciliennes

Pour les hommes comme pour les femmes, la pratique sportive est à peine plus répandue en Île-de-France que dans le reste de la France. En effet, selon les données de l'IRDS¹³, 61% des Franciliens âgés de 18 à 75 ans déclarent pratiquer un sport au moins une heure par semaine. L'Île-de-France compte près de 2 millions de licenciés, 18.650 clubs sportifs d'une taille moyenne de 103 licences, 91.000 emplois dans le domaine sportif, et entre 400.000 et 500.000 bénévoles. Toutefois, avec un taux de 26 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Île-de-France se situe, sur ce point, en retard par rapport aux autres régions métropolitaines.

En Île-de-France aussi, les inégalités de pratique sportive entre les femmes et les hommes restent encore une réalité. Les Franciliennes représentent 52% de la population d'Île-de-France, soit plus de 6 millions de personnes. 60% d'entre elles déclarent pratiquer une activité physique ou sportive régulière (au moins 1 heure par semaine), soit un pourcentage légèrement inférieur à celui des hommes. Mais, comme pour le reste de la France, les femmes ne représentent globalement que 37 % des licences sportives dans la région. Cette part est similaire à la moyenne nationale et varie très peu d'un département à l'autre au sein de la région. Les Franciliennes restent aussi légèrement minoritaires (46%) dans le bénévolat sportif.

Les trois sports privilégiés par les Franciliennes sont l'équitation, le tennis et la natation. Parmi les 89 fédérations sportives franciliennes, seulement 9 dénombrent une majorité de licenciées féminines. C'est le cas en particulier de la gymnastique, de l'équitation, de la danse ou encore des sports de glace. Les Franciliennes sont en revanche très peu présentes dans des pratiques pourtant massivement répandues en Île-de-France. Ainsi, le football premier sport le plus pratiqué en Île-de-France ne compte que 8 % de licences féminines¹⁴ .

A l'image des autres régions, les inégalités de pratique sportive entre hommes et femmes apparaissent en Île-de-France plus fortes parmi les populations les plus modestes. C'est entre 15 et 24 ans que les écarts apparaissent les plus importants (+ 12 points en faveur des hommes). Toutefois, après 35 ans, ces inégalités se réduisent.

En Île-de-France comme ailleurs, les femmes sont aussi moins nombreuses que les hommes à pratiquer de manière intensive. Elles s'adonnent généralement à leurs activités sportives sur des temps plus courts (1h30 de moins par semaine en moyenne que les hommes).

¹³ Source IRDS – Les chiffres clés du sport en Île-de-France en 2022.

¹⁴ Source : « Recensement des licences et clubs sportifs 2023 », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire.

La gymnastique est privilégiée par les filles jusqu'à l'âge de 9 ans. Plus d'une fille licenciée sur six détient une licence dans ce sport. Entre 10 et 34 ans, l'équitation dénombre le plus de licenciées, suivie par le tennis. Enfin, la randonnée pédestre est très appréciée parmi les Franciliennes licenciées de plus de 64 ans. Un tiers d'entre elles possèdent une licence dans ce sport. A quelques exceptions près, ces constats sont globalement vérifiés dans tous les départements de la région.

Au sein des 73 ligues et comités sportifs franciliens, les femmes assumant la fonction de présidente sont au nombre de 14. Elles représentent 25 % des secrétaires généraux et 25% des trésoriers.

Seulement 35% des emplois d'éducateurs sportifs sont occupés par des femmes alors qu'elles occupent 49,1% des emplois franciliens dans leur globalité.



9. Les principaux freins au développement de la pratique sportive des femmes

9.1 Les freins aux différentes étapes de la vie

Pour les filles comme pour les garçons, l'adolescence constitue bien le moment clé de leur existence durant lequel le risque de décrochage en matière de pratique sportive est le plus élevé. Parmi les 15-17 ans, seulement 16% des filles, contre 40% des garçons, disent consacrer au moins 60 minutes par jour à une activité sportive, ce qui est la durée minimum recommandée par les institutions sanitaires. D'autres facteurs, tels que la volonté d'indépendance dans les choix de loisirs et celle de se démarquer de la famille et des institutions ainsi que l'envie de rester entre jeunes, jouent, au moment de l'adolescence, en faveur de ce décrochage.

A l'âge adulte, la maternité et la parentalité rendent difficile la conciliation entre vie familiale, vie active et pratique sportive. Les obstacles matériels se multiplient à cette période de la vie et jouent un rôle majeur dans la baisse de la pratique sportive. A cela vient s'ajouter la contrainte supplémentaire du manque de temps disponible dont peuvent disposer les femmes mères de famille en raison de leurs nombreuses responsabilités domestiques.

25%

des femmes
enceintes
marchent 30
minutes par jour

Au moment de la grossesse, les femmes enceintes sont victimes d'une idée fausse communément partagée que toute activité physique risque d'avoir des conséquences négatives sur le développement de l'enfant à naître. Ceci fait que seulement 25% des femmes enceintes marchent 30 minutes par jour, comme la Haute autorité de la santé le préconise.

9.2. Les autres principaux freins

Un des premiers freins est le manque d'adaptation et de variété de l'offre d'équipements sportifs aux besoins spécifiques des femmes. Les équipements manquent et quand ils sont accessibles, les hommes ont tendance à les monopoliser. Par ailleurs, les heures d'ouverture de l'accès aux équipements sportifs ne sont pas toujours adaptées aux contraintes d'emploi du temps des femmes.

Le prix constitue un autre frein important à la pratique sportive des femmes. En dépit des efforts poursuivis par les fédérations, les prix de certaines prestations restent encore très élevés. C'est ainsi que le coût de l'adhésion annuelle d'un enfant peut s'élever à 400€, voire 500€. On imagine aisément, dans ce cas, le coût exorbitant que peut représenter pour une famille monoparentale l'inscription sportive de plusieurs enfants. C'est l'une des raisons pour laquelle la plupart des femmes préfèrent s'orienter vers les pratiques sportives dites libres et autonomes qui coûtent moins cher que les pratiques sportives encadrées. Il y a donc, là aussi, une analyse à conduire au sein des fédérations pour déterminer quelle tarification est suffisamment adaptée à leur population locale pour fidéliser les pratiquantes.

D'autres entraves subsistent pour les femmes comme le manque de sanitaires appropriés, l'absence de dispositifs de garde d'enfant, sans compter un autre frein mental qui est celui de la culpabilisation de prendre du temps pour soi quand on est chargée de famille.

Le port du voile durant l'activité sportive est une autre question qui fait beaucoup débat actuellement et ceci alors que le Sénat vient de voter une proposition de loi¹⁵ l'interdisant pendant les compétitions. Le fait est que cette problématique qui concerne spécifiquement les femmes divise depuis plusieurs années l'ensemble du monde sportif.

La première idée qui viendrait à l'esprit de toute personne soucieuse du respect de la liberté individuelle est qu'il est toujours regrettable d'interdire l'accès au sport à qui que ce soit et qu'il faut donc encourager toutes les femmes à faire du sport, qu'elles soient voilées ou pas, et ceci notamment dans un but de préservation de la santé physique et mentale.

L'article 50-2 de la Charte olympique dispose pour sa part « qu'aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». L'énumération de ce principe n'empêche pas le CIO de laisser le choix aux fédérations sportives d'interdire ou d'accepter que les athlètes féminines se distinguent par des attributs vestimentaires compatibles avec leur religion.

La situation n'est pas moins compliquée en France. Chaque fédération étant indépendante est libre de fixer son propre règlement en la matière. C'est ainsi que quatre fédérations ont décidé d'interdire le voile en compétition officielle, quel que soit le niveau de pratique : le football (en 2016), le basket (en 2022), le volley (en 2023) et le rugby (en 2024). En revanche le port du voile à l'entraînement n'est pas interdit à condition toutefois qu'il ne soit pas une entrave à la sécurité.

¹⁵ Le texte, porté par le sénateur LR Michel Savin et adopté au Sénat le 18 février 2025 par 210 voix contre 81, stipule dans son article L.131-23 que « lors des compétitions départementales, régionales et nationales organisées par les fédérations sportives délégataires, leurs organes déconcentrés, leurs ligues professionnelles et leurs associations affiliées, le port de tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique ou religieuse est interdit aux acteurs de ces compétitions ». Son auteur précise que cette proposition de loi n'a pas été écrite dans le seul but de prohiber le port du voile mais plus largement pour « assurer le respect du principe de laïcité dans le sport ». Le texte précise aussi l'interdiction de l'utilisation d'enceintes sportives des collectivités territoriales à des fins cultuelles et impose aux piscines de refuser toute tenue susceptible de « contreviendre aux principes de neutralité et de laïcité ». Cette disposition fait suite à la décision du Conseil d'État qui avait suspendu l'autorisation du burkini (maillot de bain intégral) dans les piscines municipales de Grenoble en 2022.

9.3. Les freins spécifiques à la région Île-de-France

Il est bien connu que les déplacements quotidiens sont particulièrement chronophages en Île-de-France. Chaque jour, un Francilien sur cinq consacre en effet plus de 2 heures en temps de déplacement. Les inégalités territoriales d'accès aux équipements pèsent également lourdement sur la pratique sportive des femmes.

L'Île-de-France dispose néanmoins d'atouts incontestables :

- Une grande diversité d'équipements et d'activités dans les territoires de première couronne ;
- Un potentiel d'activités de plein air et de nature assez important bien qu'elle soit une région très urbanisée ;
- Un potentiel d'équipements scolaires actuellement sous utilisé et ne nécessitant pas d'investissement ou de financement particulier susceptible d'être mis à disposition des associations sportives ;
- Un développement progressif de l'accessibilité aux équipements pour les personnes en situation de handicap.

Elle a aussi des faiblesses :

- Une plus faible diversité d'équipements et d'activités dans les territoires ruraux ;
- Des taux d'équipements insuffisants en zone très dense ;
- Des politiques sportives intercommunales encore peu développées ;
- Des diagnostics territoriaux (EPCI) insuffisants ;
- Une offre limitée et insuffisamment diversifiée en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ;
- Un manque d'équipements pour le développement du sport universitaire ;
- Un manque d'équipements accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- Une partie des équipements sportifs dans les établissements scolaires qui reste inaccessible.
- Les compétitions. Le fait est que cette problématique qui concerne spécifiquement les femmes divise depuis plusieurs années l'ensemble du monde sportif.

10. Les récents efforts poursuivis par les pouvoirs publics en faveur du développement de la pratique sportive des femmes

10.1. Le rôle des collectivités territoriales

15,7

Mds€

Investis dans le sport en 2022

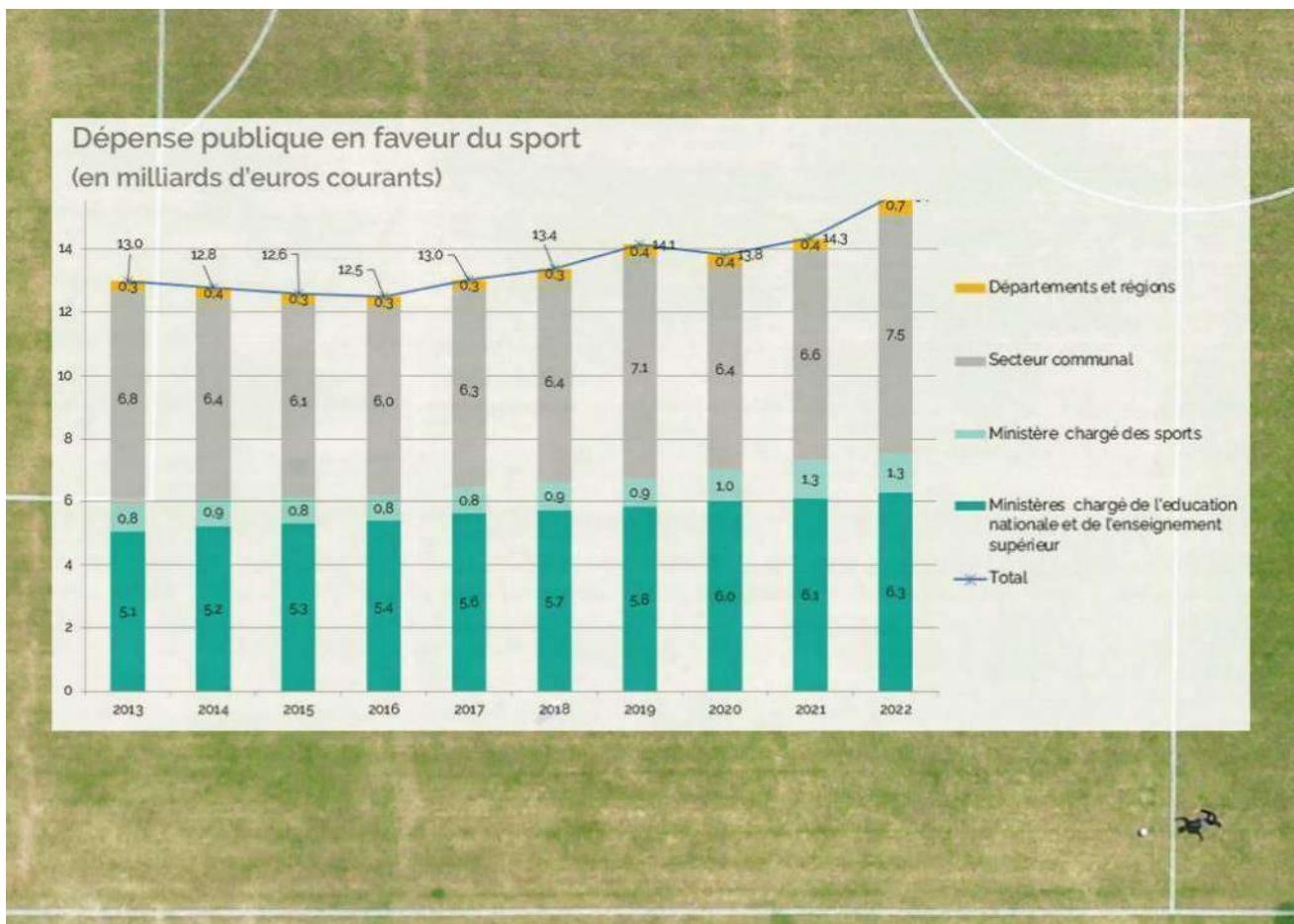
0,6

point de PIB

Depuis plusieurs décennies, l'organisation de la politique du sport en France repose sur un modèle original de coopération entre d'une part, l'État qui est responsable de la conduite des politiques sportives, et d'autre part le mouvement sportif structuré en fédérations et associations sportives qui assurent, par délégation de l'État, l'organisation, l'animation la gestion et la promotion de leurs disciplines.

Il convient toutefois de rappeler que l'Etat n'est plus le principal financeur public du sport. Les collectivités territoriales (départements, communes et Région) jouent en effet un rôle croissant dans sa gestion et son organisation et assurent désormais une part significative du financement des équipements sportifs locaux et de l'aide aux clubs.

Selon l'INJEP, l'ensemble de l'État et des collectivités territoriales, tous acteurs confondus, ont dépensé 15,7 milliards d'euros en faveur du sport en 2022, soit 0,6 point de PIB. Sur cet ensemble, l'État a dépensé 7,6 milliards d'euros, soit l'équivalent de 48% de l'ensemble des dépenses publiques en faveur du sport. Ce montant intègre pour sa plus grande partie (6,3 milliards d'euros, soit 83% du total) la rémunération des enseignants d'éducation physique et sportive qui dépendent de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le solde (1,3 milliards d'euros) correspond aux dépenses du ministère des Sports et de l'Agence nationale du sport. Les collectivités territoriales ont dépensé pour leur part 8,2 milliards d'euros, soit l'équivalent de 52% des dépenses publiques du secteur. Dans cet ensemble, le bloc communal a représenté 7,5 milliards d'euros des dépenses, soit 48% du total des dépenses publiques et 92% du total des dépenses des collectivités territoriales. Les conseils régionaux et départementaux ont totalisé pour leur part 0,7 milliard d'euros de dépenses, soit l'équivalent de 4% des dépenses publiques pour le sport.



Depuis 2016, sous l'impulsion du ministère des Sports, la plupart des fédérations sportives ont mis en place des plans de féminisation visant à améliorer la place des femmes dans la pratique sportive et dans les fonctions d'encadrement.

On peut citer à ce titre LES PLANS DES 5.000 EQUIPEMENTS SPORTIFS grâce auxquels des plans de féminisation ont pu voir le jour. Le Plan 2022–2023 a permis la réalisation de plus de 5 500 équipements sur tout le territoire français. Il s'est inscrit dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APS) à l'école. Fort de son succès, il a été prolongé par le « Plan 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 ».

À l'occasion d'une conférence tenue le 7 mars 2025, veille de la Journée internationale des droits des femmes, Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, a dressé un bilan des avancées et présenté de nouvelles mesures pour renforcer la place des femmes dans le sport. Les actions présentées et proposées sont les suivantes :

10.2. Un accès facilité à la pratique sportive

Des actions concrètes sont entreprises pour soutenir le développement de la pratique sportive féminine, notamment par le lancement d'un fond de dotation dédié. En 2024, 12,9 % des crédits des projets sportifs fédéraux étaient destinés à des actions en faveur des femmes. En 2025, ce taux passe à 20 % pour toutes les fédérations sportives, marquant de la sorte une volonté forte d'inclure davantage les femmes dans le paysage sportif. Ce fond vise notamment à créer le Club des 300, une initiative qui vise à féminiser les directions des instances sportives et à renforcer ainsi la représentation des femmes dans les décisions clés du monde sportif.

Dans le cadre du « Plan 5 000 équipements sportifs – génération 2024 », les installations sportives ont vocation à être aménagées de manière à favoriser l'égalité des sexes et à encourager la participation féminine par le déploiement d'équipements sportifs ouverts aux associations engagées pour le sport féminin via une convention d'animation et de matériels sportifs favorisant la mixité dans les cours d'école.

Grâce à ces mesures, la féminisation du sport progresse : entre 2021 et 2023, le nombre de licenciées a progressé de 8,9 %, contre 6,5 % pour les hommes. En 2024, 68 % des femmes déclaraient pratiquer un sport au moins occasionnellement contre 73 % des hommes, un chiffre en constante augmentation.

10.3. Une gouvernance plus paritaire dans le sport

Conformément à la loi du 22 mars 2022, toutes les fédérations sportives françaises sont désormais censées être dotées d'instances dirigeantes paritaires. Pour soutenir cet objectif et aider les fédérations à mettre en œuvre leur plan de féminisation, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a annoncé la création d'un poste de cadre interfédéral en charge de l'égalité et de la mixité.

Depuis le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport en 2023, des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour favoriser l'accès des femmes aux diplômes et aux emplois dans ce secteur. En outre, une charte « arbitrage au féminin » est en cours d'élaboration afin de féminiser le corps arbitral. Enfin, un décret pris le 16 octobre 2024 proroge de deux ans les droits d'inscriptions des juges et arbitres de haut niveau en cas de maternité.

1,063

M€

déployés par
l'ANS pour
soutenir la
production de
compétions
féminines

10.4. Plus de Médiatisation et un soutien économique accru

L'essor du sport féminin passe également par sa visibilité. La médiatisation du sport féminin a franchi un cap grâce au fonds de soutien à la production audiovisuelle opéré par l'ANS. En 2024, 1,063 millions d'euros ont été déployés par l'ANS pour soutenir la production audiovisuelle des compétitions féminines. De plus, la modification du décret sur les événements d'importance majeure (EIM) garantit désormais la diffusion gratuite d'événements emblématiques comme le Tour de France femmes et les matchs de l'équipe de France féminine de football.

Le ministère s'engage également aux côtés de l'ARCOM dans l'opération « Sport Féminin Toujours », visant à renforcer la présence du sport féminin dans les médias. Cette politique volontariste fait écho à une progression de l'intérêt du public pour le sport féminin : 54 % des Français déclarent suivre des compétitions féminines, un chiffre qui grimpe à 72 % chez les amateurs de sport.

10.5. Un accompagnement renforcé des sportives de haut niveau

Le ministère soutient les sportives professionnelles, notamment sur les questions de maternité et de parentalité. Parmi les mesures clés annoncées en 2025 :

- Ouverture de la crèche de l'INSEP aux bébés dès 10 semaines ;
- 12 mois de salaire garantis en congé maternité dans le handball et le basket, grâce à des accords sectoriels ;
- Création de la Ligue féminine de football professionnel en 2024, un tournant pour la professionnalisation du football féminin ;
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement à la maternité pour informer et soutenir les sportives de haut niveau ;
- Prolongation de deux ans de l'inscription sur les listes de haut niveau en cas de grossesse, une mesure également appliquée aux arbitres et juges de haut niveau ;
- Aides personnalisées attribuées par l'ANS ;
- En 2024, la part des femmes inscrites sur les listes de haut niveau a atteint 42 %, contre 39 % en 2021. Par ailleurs, elles bénéficient désormais de 42,5 % de l'enveloppe d'aides personnalisées destinées aux athlètes.

10.6. La création du label « Terrain d'égalité »

Lancé en 2022 dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le label « Terrain d'Egalité » s'adresse aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux ponctuels ou récurrents organisés en France, et vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les formes de discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, tant dans la phase d'organisation que dans le déroulé des événements.

Accompagné d'un kit méthodologique, ce label a été conçu comme un outil pour accompagner les comités d'organisation dans la mise en place concrète d'une politique de promotion de la place des femmes dans le sport, de sensibilisation et de prévention des discriminations et des violences afin de :

- Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant en particulier à la parité dans les différentes composantes de l'organisation ;
- Mettre en œuvre tous les moyens pour garantir un environnement exemplaire en matière de prévention des violences et des discriminations, tant à l'égard des bénévoles engagés dans l'organisation que des délégations sportives et du public ;
- Faire rayonner ces causes sur les plans national et international avant et pendant les événements sportifs, dans une logique de progression et d'amélioration continue.

Dès 2023, les organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Coupe du Monde de Rugby rejoignent la dynamique impulsée par l'Etat avec ce label « Terrain d'Egalité ». Ils sont les premiers à obtenir cette labellisation attestant de l'exemplarité de leurs événements sportifs en matière d'inclusion et de diversité.

10.7. La mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles

Mise en place depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences dans le sport déployée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, la plateforme « Signal-Sports » permet de recueillir tous les témoignages de victimes de violences sexuelles, de violences physiques et/ou psychologiques, de propos sexistes, d'emprise, de maltraitances, mais aussi les situations de complicité ou de non-dénonciation, dans le champ sportif.

11. La politique sportive de la région Île-de-France à l'adresse des femmes

28

protocoles de partenariats signés avec les fédérations sportives

89

conventions pluriannuelles signées avec acteurs de mouvement sportif

D

epuis son élection en 2016, Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, assistée de Patrick Karam, vice-président en charge des sports conduit une politique volontariste et ambitieuse de soutien au développement du sport féminin au travers des axes suivants :

- 28 protocoles de partenariat signés avec les fédérations sportives, faisant du développement de la pratique sportive et de la féminisation des équipes dirigeantes un objectif prioritaire ;
- 89 conventions pluriannuelles signées avec les acteurs du mouvement sportif (73 pour les ligues et les comités régionaux et 16 pour les fédérations).

Ces protocoles et ces conventions visent notamment à :

- favoriser la place des femmes dans le sport et lutter contre les discriminations liées aux représentations sexistes ;
- favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilités via la formation à l'encadrement, à l'arbitrage et aux fonctions d'officiels ;
- faciliter la prise en compte des enjeux de la mixité dans les formations d'encadrement technique et d'arbitrage ;
- encourager la pratique physique et sportive des filles par des actions innovantes notamment auprès des lycéennes ;
- mettre à l'honneur les sportives titrées « ambassadrices du sport » auprès des Lycées d'Île-de-France ;
- accompagner les sportives de haut niveau dans la construction de leur projet professionnel et sportif.

11.1. L'intégration des femmes au sein des instances dirigeantes

Le CROS d'Île-de-France organise annuellement des formations visant à favoriser l'intégration des femmes dans les instances dirigeantes. C'est ainsi qu'en 2022, il a lancé un appel à candidature pour participer au « club des 300 femmes dirigeantes ». Ce dispositif sera reconduit chaque année jusqu'en 2028. Son but n'est pas seulement de former des femmes sur des questions de leadership et de gestion, mais aussi de leur donner confiance en elles afin qu'elles se sentent aussi compétentes que les hommes. Il y a là un gros enjeu dans le fait de

2 725
équipements
sportifs
réhabilités
depuis 2016 en
Île-de-France

donner envie à des femmes de s'engager pour accéder à des postes à responsabilité et de leur faire admettre que le fait d'être une fille ou une mère de famille et d'être aussi une dirigeante ne sont pas des situations incompatibles.

De son côté, la Région a lancé le dispositif intitulé « Ensemble pour la parité 2028 ! » qui sera porté par Brigitte Henriques¹⁶ sur l'Olympiade (2025-2028). Ce dispositif a la particularité d'impliquer à la fois les hommes et les femmes dans sa démarche.

11.2. Le soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs

Depuis 2016, la Région a financé la création ou la réhabilitation de 2 725 équipements sportifs. Le développement de la pratique sportive féminine est une condition de son soutien. Les conventions signées entre la Région et les fédérations sportives obligent en effet ces dernières à féminiser les cadres dirigeants ainsi qu'à accroître le nombre de pratiquantes sportives. C'est une obligation de résultats et non pas seulement une obligation de moyens.

Par ailleurs, la demande de mise en place de vestiaires pour les femmes est systématiquement exigée par la Région dans le cadre des créations d'équipements sportifs. Ces équipements peuvent être :

- des équipements en accès-libre (de type parcours santé, city stade) qui ont vocation à permettre le développement des pratiques mixtes ;
- des équipements destinés à la pratique en club (de type gymnase, stade, piscine) pour lesquels la Région conditionne l'octroi de ses aides notamment à l'existence de clubs résidents ayant une pratique féminine ;
- des équipements structurants d'intérêt régional (de type centre de formation de structures professionnelles) avec un projet sportif de développement du haut niveau féminin.



¹⁶ Brigitte Henriques, née le 4 mars 1971, est une joueuse internationale de football et dirigeante sportive française. En 2012 elle prend en charge le plan de féminisation de la fédération de foot. Le 29 juin 2021, succédant à Denis Masseglia, elle devient la première femme présidente du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Elle annonce sa démission le 25 mai 2023.

11.3. Le soutien aux clubs sportifs féminins

Afin de pallier le déséquilibre important entre le sport professionnel féminin et le sport professionnel masculin tant au niveau économique, qu'au niveau médiatique, la Région a pris l'initiative, depuis 2016, de soutenir 12 clubs « élite » féminins franciliens évoluant au plus haut niveau national (1ère ou 2ème division nationale) et 20 clubs « premium » évoluant au niveau départemental, régional et national. Le montant total de l'aide est de 2,150 k€.

Ce soutien vise à développer et professionnaliser la pratique sportive féminine en Île-de-France au travers de la création de cours de sports « élites », axés sur la performance et l'excellence. L'objectif est d'encourager la participation féminine dans le sport et d'augmenter sa visibilité au sein du collectif des encadrants.



11.4. Le soutien aux évènements sportifs féminins

Depuis 2016, la Région soutient l'organisation d'évènements sportifs en Île-de-France. 66 opérations ont été initiées spécifiquement à destination de sportives féminines pour un montant de 699 470 €, soit 10% de l'ensemble des évènements sportifs organisés sur cette même période.

La Région appuie également un grand nombre de manifestations sportives mixtes toutes disciplines confondues.

11.5. Le soutien aux sportives franciliennes de haut niveau

Entre 2017 et 2021, 97 athlètes ont été accompagnés, dont 35 femmes dans 18 disciplines sportives. Entre 2022 et 2024, 703 sportifs franciliens ont bénéficié d'un appui dans le cadre du dispositif « Objectif Haute performance 2024 – Aide individuelle aux sportifs de haut niveau franciliens », dont 301 femmes issues de 64 disciplines sportives et parasportives. Un montant total de 3 122 000 € a été attribué pour soutenir ces sportives franciliennes.

Ce dispositif permet de soutenir les sportives licenciées dans un club francilien et disposant du statut haut niveau (catégorie « Elite », « Senior », « Relève » ou « Reconversion ») sur la liste ministérielle. Il apporte une aide pour la réalisation de leurs projets de performance sportive ou d'orientation professionnelle et pour les accompagner tout au long de leur projet de vie (projet sportif et d'insertion professionnelle) et pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Les sportives, soutenues dans le cadre de ce dispositif, se voient attribuer le titre « d'ambassadrices du sport de la région Île-de-France ». Ce titre leur permet, sur la base du volontariat et en fonction de leur disponibilité, de promouvoir les valeurs du sport et de favoriser le développement de la pratique sportive auprès des jeunes franciliens.

Par ailleurs, à l'issu des Jeux olympiques de Paris 2024, sur les 77 femmes franciliennes sélectionnées (147 franciliens au total), 18 d'entre elles ont été médaillées (46 médaillés franciliens au total) (7 médaillées d'or [22 médaillés d'or franciliens au total], 5 médaillées d'argent [12 médaillés d'argent franciliens au total], 5 médaillées de bronze [12 médaillés de bronze franciliens au total]) et toutes sont Ambassadrices du Sport de la Région Île-de-France.

De même, à l'issu des Jeux paralympiques de Paris 2024, sur les 22 femmes franciliennes sélectionnées (57 franciliens au total), 5 d'entre elles ont été médaillées (46 médaillés franciliens au total) (1 médaillée d'or [6 médaillés d'or franciliens au total], 4 médaillées d'argent [14 médaillés d'argent franciliens au total], et toutes sont Ambassadrices du Sport de la Région Île-de-France.

11.6. Les victoires sportives de l'Île-de-France

Les Victoires sportives de l'Île-de-France récompensent les athlètes, les équipes, les clubs, les officiels, les bénévoles, les entreprises ou encore les personnalités qui ont marqué la saison sportive. En 2018, un prix « Ville Sport pour Tous » a été créé. Il met à l'honneur une ville ayant mis en place une politique favorisant l'accès aux activités sportives des publics qui en sont les plus éloignés, notamment les femmes et les jeunes filles issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est prévu de reconduire cet événement pour la prochaine Olympiade.

11.7. Les opérations « Sport en Filles » du CROSIF

Organisées chaque année par le Comité Olympique sportif d'Île-de-France (CROSIF) dans les îles de loisirs franciliennes, ces évènements visent à favoriser l'insertion sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires qui ne pratiquent pas ou peu d'activités sportives. Les jeunes filles sont initiées à une multitude d'activités sportives ainsi qu'à des notions de secourisme et de diététique. De nombreuses ligues y apportent leur concours. Ces journées accueillent également les Ambassadrices du Sport de la Région qui sont l'occasion pour ces jeunes filles de rencontrer des sportives de haut niveau, afin d'échanger sur leur réussite sportive.

11.8. Le soutien à des projets associatifs

Dans le cadre des appels à projets régionaux « Egalité femmes-hommes et lutte contre les violences faites aux femmes », la Région appuie les projets portant sur la pratique sportive féminine et la lutte contre les discriminations dans le sport.

L'association « Femmes mixité sports » a ainsi été soutenue depuis 2019, afin de promouvoir la pratique sportive des femmes et de renforcer leur présence dans les structures sportives : organisation de journées de sensibilisation, cafés débats, formations à destination des femmes à « haut potentiel » et ceci en vue de faciliter leur accès à des postes à responsabilité au sein des structures décisionnelles du sport.

Parce que le premier obstacle au développement des pratiques sportives des femmes reste la précarité liée aux difficultés sociales et financières qu'elles rencontrent, la Région Île-de-France promeut le sport au féminin comme vecteur de lien social, de réduction des inégalités et d'émancipation, et ceci dans des territoires où la place des femmes dans l'espace public est parfois contrainte.

11.9. Le soutien à Alexandra Lucas

Une aide financière d'un montant total de 231 000 € a été accordée à la navigatrice francilienne Alexandra Lucas pour la course « Mini Transat en 2023 » qui a consisté en la traversée de l'atlantique en solitaire sur un bateau de 6,50 mètres. Au-delà du défi sportif individuel, le leitmotiv de la navigatrice était de valoriser les femmes dans les sports nautiques qui sont historiquement plutôt réservés aux hommes et de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.



Crédit photo : Manon le Guen

11.10. Les projets de la Région Île-de-France pour les années à venir

Citation de Patrick Karam lors de son audition par la commission du sport et des loisirs du Ceser du 12 décembre 2024 :

« À l'heure actuelle, les choses évoluent encore trop lentement et trop difficilement. Les femmes sont actuellement quasiment absentes des instances dirigeantes du monde sportif alors qu'il y a actuellement presque autant de bénévoles féminins que masculins. A ce jour, un tiers seulement des fédérations, des ligues et des comités sportifs de l'Île-de-France nous ont présenté un plan de féminisation alors que cet exercice est obligatoire. Mais comme il n'y a pas de sanction...

Nous allons bien sûr continuer de donner une priorité à la pratique féminine du sport dans les années à venir. Les fédérations ont déjà l'obligation de mettre en œuvre la féminisation du

sport en vue de la prochaine olympiade. Et pour les ligues et les comités, c'est dans 4 ans. Mais elles ne seront pas prêtes si on ne les accompagne pas. Et c'est pour ça que nous allons les accompagner.

La Région doit être aujourd'hui proactive. L'État a mis en place un certain nombre de règles. Nous allons continuer d'aider le mouvement sportif à s'armer. Nos financements vont être fléchés de manière beaucoup plus précise pour permettre d'arriver à nos objectifs qui sont de faire monter la pratique féminine ainsi que les formations professionnalisantes payées par la Région. L'atteinte d'objectifs chiffrés et mesurables est justement, ce que va permettre l'obligation de résultat que les ligues et comités devront s'astreindre de respecter.

La formation des éducatrices et des arbitres fait aussi partie de nos priorités notamment pour les filles qui habitent dans les quartiers. La gouvernance est aussi une question importante. Quand vous avez une femme présidente de fédération, c'est un super message que vous envoyez à la société. »

“Notre but est de bâtir un écosystème global favorable au développement de la pratique féminine du sport.”

Patrick Karam, vice-président chargé des Sports, de l'héritage olympique et paralympique, de la Citoyenneté et des loisirs



12. La question du choix des équipements sportifs

12.1. Deux écoles de pensée

Selon Martin Citarella, chargé d'études aménagement du territoire au comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) et Latitia Lejeau, cheffe de projets auditionnés le 5 décembre 2024, on peut aujourd'hui schématiquement distinguer deux écoles de pensée dans le débat sur la question du choix des équipements sportifs.

La première école propose de varier l'offre d'équipement et, par voie de conséquence, ne plus favoriser les équipements dits « spécifiquement masculins », comme les « city stades » qui conduisent les garçons à « monopoliser » l'espace public. C'est un peu l'idée selon laquelle si l'on favorise uniquement la pratique du foot, du basket, de la musculation, seuls les garçons sont conduits à pratiquer le sport.

La deuxième école de pensée est plus nuancée sur cette question. Sans nier le fait qu'un excès d'uniformité des équipements sportifs d'espaces publics, renvoyant à des standards trop masculins, peut être nuisible au développement de la pratique sportive pour toutes et tous, elle considère néanmoins qu'une fille a aussi le droit de pratiquer le foot et de la musculation. Le problème n'est donc pas tant la nature de l'équipement que l'absence d'accompagnement et d'aménagement adéquats pour rendre les lieux agréables et accessibles, comme l'existence de toilettes et de vestiaires bien aménagés pour favoriser la pratique sportive des femmes, comme des hommes.

Pour autant, le fait d'offrir un bel équipement sportif ne suffira jamais à surmonter les préjugés culturels qui peuvent être des freins puissants au développement de la pratique féminine du sport. Ainsi, certaines femmes considèrent que le sport est par essence une activité réservée aux hommes. Dans ce cas, quelle que sera la qualité des équipements sportifs proposés, les initiatives conduites en matière d'urbanisme ne serviront à rien pour surmonter cet obstacle. Une des solutions sera de mettre en œuvre une médiation par l'intermédiaire d'une association, comme, par exemple l'association SINE QUA NON qui s'efforce d'encourager les femmes à fréquenter les city stades. Ce type de médiation peut aussi venir d'un club sportif.

12.2. Le design actif, une nouvelle manière d'envisager l'espace public

Le « design actif » est un concept d'équipement sportif qui se développe depuis plusieurs années à l'étranger et qui commence à être connu en France. Il consiste à aménager l'espace public afin de rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés en favorisant l'accessibilité et la mixité d'usages. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur le patrimoine existant, d'encourager la frugalité des aménagements, de proposer des projets ludiques tenant compte des besoins et des préférences des utilisateurs et des utilisatrices. Les infrastructures sont conçues pour être accessibles, sûres, attrayantes et fonctionnelles, afin d'inciter les individus de tous âges et de tous niveaux de condition physique à adopter un mode de vie actif intégrant des éléments tels que des aménagements paysagers, des aires de jeu polyvalentes, des pistes cyclables et des sentiers pédestres...

Un guide du « design actif » a été publié en décembre 2021 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et par le label Terre de Jeux 2024 et une convention a été signée entre l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et Paris 2024 afin d'encourager les villes moyennes à aménager ou réaménager leurs espaces publics via ses principes.



© Fred Collier/ Front de mer de Calais réhabilité en 2020 et projection de coloration Terre de Jeux 2024

13. Les préconisations du CESER

13.1. Valoriser la dimension sociale et sociétale du sport

Le premier message que nous souhaiterions transmettre dans cet avis est qu'à la différence des autres disciplines scolaires, comme les maths ou la géographie, dont le système de notation est principalement basé sur la mesure du savoir et de la connaissance, l'éducation physique et sportive est une discipline qui peut avoir une dimension sociale et sociétale, à condition de prendre des mesures effectives.

Nous pensons que c'est notamment par la prise en compte de cette dimension sociale et sociétale du sport que nous pourrons parvenir à combattre les préjugés et les stéréotypes de genre qui sont inculqués aux enfants dès le plus jeune âge.

13.2. Ne pas limiter l'appréciation de la qualité sportive au seul critère de la performance physique

Emmanuelle Bonnet Oulaldj auditionnée le 11 décembre 2024 fait observer que l'éducation physique et sportive qui est actuellement dispensée dans nos écoles a plutôt tendance à valoriser davantage le critère de la performance physique pour mesurer les qualités sportives d'une fille ou d'un garçon. C'est toujours l'élève qui court le plus vite ou qui saute le plus haut, qui obtient la meilleure note.

Le fait est que, comme dans beaucoup d'autres pays, la conception de la pratique sportive en France est plutôt élitiste car basée sur le principe de la sélection pour la recherche de la performance physique. Cette méthode est bien évidemment nécessaire pour la « fabrique » de nos championnes et champions, mais elle a aussi l'inconvénient de mettre sur le banc de touche toutes celles et ceux qui n'en possèdent pas les capacités.

De fait, l'esprit de compétition a longtemps été considéré comme la source de motivation majeure pour inciter les garçons et les filles à s'adonner au sport. Or l'enquête récente que nous avons précédemment évoquée dans la partie intitulée « Esprit de compétition contre désir de bien être : deux logiques à réconcilier » met plutôt en lumière que la principale motivation des jeunes générations pour faire du sport est d'abord de se sentir bien

physiquement et surtout de pratiquer leur sport dans un cadre convivial et de manière libre et autonome.

Une des questions qui mérite, à notre avis, d'être examinée aujourd'hui est donc de savoir si la performance physique doit toujours être considérée comme le seul critère valable de mesure des qualités sportives d'une fille ou d'un garçon ou si, en parallèle, d'autres valeurs telles que l'esprit d'équipe, l'attention aux autres, la capacité d'écoute, la persévérance, et tout ce qui contribue à l'apprentissage de la vie en société, ne peuvent pas, eux aussi, être reconnus comme des critères tout aussi importants. Le respect de ces valeurs doit pouvoir constituer, lui aussi, un critère de notation de nos apprentis sportifs dans nos écoles.

Nous pensons aussi que les notions de plaisir et de jeu sont essentielles à prendre en compte pour permettre à chacun et chacune de progresser dans son activité sportive. Il est donc essentiel, à nos yeux, de déterminer en quoi les contenus des activités sportives qui sont proposées dans nos clubs et dans nos championnats y contribuent.

13.3. Enfance et Adolescence: deux périodes charnières à prendre en compte

Autre message qu'il nous apparaît important de retenir : l'enfance constitue, de manière générale, un moment clé du positionnement respectif des filles et des garçons en matière d'éducation physique. C'est donc bien dès la petite enfance qu'il faut s'efforcer de traduire dans les faits le principe de l'égalité filles-garçons.

On constate par ailleurs que jusqu'au niveau du collège, les capacités physiques des filles et des garçons sont globalement à peu près les mêmes. C'est à partir de l'entrée dans l'enseignement secondaire qui correspond aussi à l'entrée dans la période de l'adolescence, que les différences commencent à apparaître entre filles et garçons.

Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'abandon par les filles, à cet âge, de la pratique sportive peut résulter de nombreuses causes qui peuvent être d'ordre psychologique, physiologique voire aussi culturelle et religieuse. L'adolescence constitue en effet, pour les jeunes filles, un moment charnière de leur vie durant laquelle certaines d'entre elles décident d'arrêter le sport et ceci pour des mobiles divers et variés qui peuvent être liées aux pressions familiales, mais aussi à des difficultés d'ordre psychologique notamment liées au passage à l'âge de la puberté. Tous ces facteurs mêlés peuvent créer, pour certaines d'entre elles, un sentiment de perte de confiance en soi qui peut les conduire à une forme d'auto-censure dans leur pratique sportive.

Ces considérations ne doivent pas pour autant nous faire oublier le droit des garçons qui, de leur côté, alors qu'ils sont en pleine possession de leur force physique, peuvent légitimement ressentir le besoin de se dépenser. L'objectif ne doit donc pas non plus être de pénaliser les garçons sous prétexte de faire avancer les filles.

13.4. Renoncer à l'application systématique de la mixité

On comprendra aisément, dans ce contexte, que l'application systématique de la mixité en matière d'éducation physique peut avoir des effets contreproductifs. L'expérience prouve en effet que la mise en œuvre systématique de la mixité n'entraîne pas automatiquement l'égalité sportive entre filles et garçons. Il ne suffit pas d'élaborer une activité sportive unissant garçons et filles pour que l'égalité dans la pratique sportive en résulte automatiquement.

Sans accompagnement spécifique, la mixité sportive peut conduire soit à un échec, faute de participants, soit à une simple cohabitation des deux groupes, filles et garçons, et ceci sans remise en cause de l'hégémonie masculine. D'où la nécessité, à nos yeux, de mieux former et sensibiliser à ces problèmes les enseignants ainsi que les directeurs de collège qui sont les premiers à être quotidiennement confrontés à l'éducation physique des adolescents. D'où aussi l'importance de la formation des encadrants professionnels et des bénévoles sur ces mêmes questions.

Nous proposons aussi que les professeurs d'éducation physique des collèges et des lycées s'efforcent de créer des moments d'activités sportives uniquement réservés aux filles, et réciproquement ; ceci ne devrait pas empêcher les filles et les garçons de pratiquer le sport ensemble à d'autres moments. Il serait par exemple fort possible de mettre en place, avec deux classes pendant le même créneau horaire, des séances d'activités sportives non mixtes, et ceci dans le but de permettre aux filles, comme aux garçons, de pratiquer ponctuellement et séparément leurs activités sportives, chacun et chacune à son rythme.

Une autre de nos propositions est d'inciter les établissements scolaires à conduire régulièrement des opérations de sensibilisation des parents et des élèves au rôle du sport dans le rapport au corps.

C'est notamment dans cet esprit qu'a été lancé en 1998 l'opération « sport en filles » par le CROSIF et ceci en relais de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale qui en a été l'initiatrice. Cet évènement s'adresse prioritairement aux structures de jeunesse des villes franciliennes. Il se déroule maintenant tous les ans dans l'enceinte des îles de loisirs d'Île-de-France. Les jeunes filles y sont initiées à une multitude d'activités sportives ainsi qu'à des notions de secourisme, de citoyenneté et d'introduction à la santé qui se tiennent en complément. Plus de 30 ligues et comités y apportent leur concours. Ces journées sont l'occasion pour les jeunes filles de rencontrer des sportifs de haut niveau (les ambassadeurs du sport de la région Île-de-France) afin d'échanger sur leur réussite sportive.

1998
lancement de
l'opération "sport
en filles"

13.5. Veiller à la qualité de l'encadrement et de l'animation

10%
des entraîneurs
dans les clubs
sportifs sont des
femmes

Les femmes viennent plus facilement dans les clubs lorsqu'elles se sentent sécurisées et entourées de gens compétents. Aussi, la qualité de l'encadrement et de l'animation est une des clés pour améliorer l'accès des femmes à la pratique sportive. Certaines fédérations, telles que celle du rugby, investissent aujourd'hui beaucoup de moyens pour améliorer la situation. Un autre exemple est celui de la boxe qui est actuellement une discipline en plein essor chez les femmes, et ceci d'autant plus facilement lorsque c'est une femme qui encadre les activités sportives. Une des leçons à tirer de cet exemple est que nous devons nous efforcer de recruter davantage de femmes encadrantes des activités sportives. Or actuellement, au sein des clubs sportifs français, les entraîneurs femmes représentent à peine 10% de l'ensemble des entraîneurs.

Une autre possibilité est d'encourager le développement des encadrements mixtes. Un binôme d'entraîneurs masculin et féminin, c'est aussi très sécurisant pour des femmes qui débutent dans une activité sportive.

Une autre piste d'action envisageable serait d'organiser la réappropriation des espaces sportifs en accès libre par les femmes en proposant par exemple des parcours sportifs dédiés sachant qu'aujourd'hui, les « city stades » et autres installations sportives de rue sont majoritairement utilisés par des hommes.

13.6. Valoriser l'implication des femmes dans les projets d'aménagement sportif

Martin Citarella, chargé d'études aménagement du territoire au comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) et Latitia Lejeau, cheffe de projets, auditionnés le 5 décembre 2024, rappellent que quand on consulte une population en vue d'un projet d'aménagement, il est impératif de prendre le temps nécessaire pour organiser une écoute égalitaire. Il faut notamment veiller à ce que les parités de genre et d'âge soit respectées sur la base d'échantillons représentatifs.

Pour ce faire, les démarches exploratoires préalables de concertation du public sur le choix des équipements sportifs ne sont pas forcément difficiles à organiser. Le plus important est de bien s'assurer de la bonne représentation de tous les habitants. Il faut notamment bien prendre garde à entendre les opinions des femmes et surtout celles des jeunes filles qui sont souvent celles qui sont les plus difficiles à capturer. A l'inverse de la concertation institutionnalisée, il faut davantage croire en l'efficacité de la concertation sur le terrain. Il n'est, par exemple, pas du tout compliqué de demander leur avis aux jeunes filles à la sortie de leur lycée ou de leur collège. Elles y sont généralement tout à fait disponibles pour s'exprimer.

13.7. Veiller à la qualité et à la sécurité des équipements sportifs

La sécurité revêt une importance capitale pour les femmes lorsqu'elles pratiquent le sport dans l'espace public. La qualité de l'éclairage public, surtout pour les pratiques en fin de journée et en dehors de la période estivale, la présence de vestiaires et de sanitaires dédiés et séparés et de casiers sécurisés pour le rangement des affaires personnelles, sont autant de facteurs importants d'encouragement à la pratique sportive des femmes.

D'autres pistes d'action sont à prendre en considération :

- proposer des créneaux horaires mieux adaptés aux obligations familiales des mères et leur offrir des possibilités de garde d'enfant pendant leurs activités sportives ;
- veiller dans la mesure du possible à la proximité des équipements sportifs et à la sécurité des moyens de transport pour se rendre sur les installations.

Pour répondre à cette exigence deux logiques complémentaires sont mises en œuvre par les associations : la première, la plus fréquente, consiste à proposer une offre sportive de proximité. La seconde consiste à inciter à la mobilité des joueuses pour leur permettre de s'approprier un espace lointain. C'est le projet de l'association « Ladies & Basketball »¹⁸ qui change systématiquement de terrains et qui réussit, avec ses pratiquantes régulières, à leur permettre de découvrir et s'approprier des équipements sportifs dans l'ensemble de la ville.

13.8. Encourager le développement de la pratique sportive au sein des entreprises

Pour une femme qui travaille, son entreprise représente souvent le lieu idéal pour pratiquer du sport. Ceci est particulièrement vrai en Île-de-France où la durée des temps de transport pour les particuliers est généralement plus longue que dans les autres régions de la métropole. Aujourd'hui, encore trop peu d'employeurs proposent la possibilité aux femmes de pratiquer une activité sportive au sein de leur entreprise. Ça peut pourtant consister en des activités très simples comme des exercices de respiration, d'étirements, de yoga, au moment de la pause du repas. La fédération française du sport d'entreprise¹⁹ s'efforce de combler cette lacune.

¹⁸ <https://ladiesandbasketball.com/>

¹⁹ <https://ffse.fr/>

13.9 Accroître la visibilité des sportives de haut niveau dans les médias

65%

des émissions de "Sport en France" sont consacrées au sport féminin

Un autre aspect du problème réside dans le manque de visibilité des femmes sportives de haut niveau dans les médias et dans les établissements scolaires. Or, pour que les femmes aient envie de pratiquer du sport, notamment les jeunes, il faut aussi leur présenter des modèles de réussite qui puisse leur service de référence. Or force est de constater que les retransmissions sportives à la télévision sont majoritairement consacrées aux hommes même s'il existe quelques chaînes qui dérogent à cette règle. C'est le cas de « Sport en France » qui est une chaîne gratuite créée à l'initiative du Comité national olympique et sportif français et qui aujourd'hui a été racheté par Canal+. Cette chaîne diffuse plus de 65% d'émissions consacrées au sport féminin. Mais elle est encore peu connue du grand public.

La présence des ambassadrices du sport dans les établissements scolaires joue aussi, sans aucun doute, un rôle bénéfique pour le développement de la pratique sportive des filles. C'est pourquoi qu'il est important de faire en sorte, lorsque c'est possible, que les ambassadeurs du sport soient régulièrement accompagnés de leurs consœurs ambassadrices et que par exemple, lorsque Teddy Riner est invité dans une école, Clarisse Agbegnenou le soit aussi.

Il convient aussi d'encourager le développement d'évènements sportifs médiatisés comme celui de la course LA PARISIENNE qui se déroule régulièrement en septembre ainsi que la course ODYSSEA qui est organisée tous les ans au Château de Vincennes dans le cadre de l'opération OCTOBRE ROSE.

Une autre idée originale avancée notamment dans le rapport de l'INET intitulé « La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes » et paru en juin 2024 est de développer un système de prêt de matériel dans des boîtes sécurisées se trouvant directement sur l'espace public (concept de sportothèque). Il pourrait aussi être envisagé que les bibliothèques puissent également prêter du matériel sportif. Outre l'aspect économique, cette proposition permettrait de donner un nouvel élan à ces lieux et d'attirer des profils différents en créant une véritable passerelle entre le sport et la culture.

Une autre piste intéressante a retenu notre attention : Sachant qu'actuellement 90 % des structures sportives ne portent pas de noms genrés et que les noms genrés sont majoritairement masculins (90,26 %), l'idée serait d'attribuer des noms de sportives de haut niveau à davantage d'équipements sportifs structurant et de proximité et ceci dans le but de permettre aux femmes de s'identifier à ces sportives.

14. Conclusion

L

'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ du sport, de la santé, du handicap et de l'éducation reste un enjeu majeur qui nécessite une vigilance constante.

Malgré la multiplication des études sur le sujet, les stéréotypes de genre persistent fortement, notamment sur les réseaux sociaux, véritables vecteurs d'inégalités et de représentations biaisées.

Une stratégie de communication ciblée et répétée est donc indispensable pour déconstruire ces clichés et sensibiliser largement.

L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques doit être une opportunité pour renforcer durablement la parité, tant dans la représentation médiatique des athlètes féminines que dans les instances dirigeantes du sport.

Dans un contexte où la santé mentale a été déclarée grande cause nationale, cette thématique doit devenir une priorité absolue. Les formations doivent systématiquement intégrer cette dimension pour renforcer la sensibilisation et garantir un changement durable des mentalités.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'inclusion des femmes en situation de handicap et de celles issues de quartiers fragilisés qui sont amenées à subir une double peine.

C'est par une approche transversale, équitable et inclusive que l'égalité réelle pourra progresser et se traduire concrètement dans tous les territoires.

15. Liste des membres de la commission sports et loisirs

Evelyne Ciriegi
Présidente

Pascal Gentil
Isabelle Quince
Rapporteurs

Cécile Afanyan Poulhazan
Sophie Barrois
Thomas Borel
Bénédicte Bury
Cédric Dawny
Magalie Gonzalez
Errahman Gourari
Bernard Hayat
Mathieu Hervé-Barrouyer
Jenny Hippocrate
Marc Lavaud
Karine Lebeslour
Arthur Le Moral
Maria Margueron
Alain Martinez
Sébastien Meha
Jean-Marc Morandi
Hakim Naïli
Jocelyne Pszczolkowski
Isabelle Quince
Ryadh Sallem
Marie Schuster

Charge de mission : Denis Mousseau

16. Annexes

16.1. Les dates clés de la préparation de l'avis

Vendredi 17 mai 2024 : audition de Mme Isabelle Jouin présidente de la Fédération Française de Hockey (F.F.H) et de Romain Roche, chargé de mission spécialisé dans les questions d'équipement.

Jeudi 13 juin 2024 : audition de Mme Patricia Costantini co-fondatrice et animatrice de l'association EGAL SPORT.

Vendredi 12 juillet 2024 : audition de Mme Emmanuelle Ducrot Présidente de l'association FEMIX SPORTS.

Jeudi 03 octobre 2024 : adoption de la note de cadrage par la commission.

Vendredi 15 novembre 2024 : présentation par Mme Isabelle Quince du rapport d'information de l'Assemblée Nationale du 4 juin 2024 sur le développement de la pratique féminine du sport.

Jeudi 5 décembre 2024 : audition de Martin Citarella, chargé d'études aménagement du territoire au comité départemental olympique et sportif de Seine Saint Denis (CDOS 93) et de Latitia LEJEAU, cheffe de projets.

Mercredi 11 décembre 2024 : audition d'Emmanuelle Bonnet Oulaldj, coprésidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et secrétaire membre du conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et de l'Agence nationale du sport.

Jeudi 12 décembre 2024 : audition de Monsieur Patrick Karam, Vice-président chargé des sports, des loisirs, de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la vie associative au Conseil régional d'Île-de-France.

Vendredi 7 février 2025 : audition de Charlotte Schwartz chargée de l'égalité de genre à l'Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (ANESTAPS).

17. Exemples d'organismes agissant pour le développement du sport féminin

17.1 Au niveau national

L'ANESTAPS. Crée en 1999, l'Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (ANESTAPS) est aujourd'hui l'unique organisation représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation. Entièrement composée de bénévoles étudiants, la Fédération regroupe 65 associations. Son importante couverture territoriale et son fonctionnement basé sur un modèle de démocratie participative lui permet de prendre position sur différents sujets tout en veillant à garder une indépendance politique. À ce titre, elle est devenue l'interlocutrice privilégiée de partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur la jeunesse, l'enseignement supérieur et le sport.

FEMIX'SPORTS est une association nationale créée en 2000 à la suite des premières assises nationales du sport féminin. Il s'agit de la première association française à s'être emparée des questions de mixité, d'égalité et de parité dans le milieu sportif. Son site internet : <https://www.femixsports.fr/>

EGAL SPORT a aussi pour objet de promouvoir et soutenir la place des femmes et des mixités dans le sport et de dénoncer toutes les formes de discriminations. Ses actions consistent à :

- identifier et animer un réseau de femmes expertes du sport et d'hommes spécialistes du sport au féminin et des mixités, afin de contribuer à leur visibilité dans l'espace public et les médias,
- valoriser les actions positives, en faveur des femmes et des mixités,
- dénoncer les actions discriminantes auprès des institutions et des médias.

Son site internet : <https://www.egalsport.com/>

EGAL SPORT a notamment produit une étude sur la place des femmes dans la gouvernance du sport qui montre les évolutions vécues par les femmes dans les instances fédérales. On y mesure à quel point les lois sur la gouvernance ne sont pas coercitives et qu'une fédération qui ne respecte pas les textes n'est pas sanctionnée pour autant.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française. Évoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée

sous la tutelle du ministre chargé de l'Education Nationale. L'USEP participe à une mission de service public, qui vise l'éducation par le sport. Elle est membre du comité national olympique et sportif français. Son personnel est entièrement bénévole (à vérifier) et joue un rôle très important en faveur de l'accessibilité des filles au sport. Son rôle est particulièrement important dans les quartiers défavorisés où les parents n'ont pas toujours l'argent suffisant pour inscrire leurs enfants à une activité sportive et craignent aussi parfois de permettre à leurs filles de découvrir les activités sportives.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est, elle aussi, placée sous la tutelle du ministre chargé de l'Education Nationale. Elle a pour objet d'organiser et de développer les activités sportives ainsi que l'apprentissage de la vie associative auprès des élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré (collèges et lycées). Elle représente environ un million d'adhérents. Elle encourage le développement des pratiques sportives adaptées à tous les publics, qu'elles soient compétitives ou non compétitives. Les professeurs d'éducation physique y encadrent, 3 heures par semaine, les activités sportives. Toutefois ces enseignants ne disposent pas toujours de la formation nécessaire pour encadrer correctement un public mixte, filles et garçons confondus dans la même activité sportive.

Pour en savoir plus : www.federation-unss.org

On peut aussi signaler le rôle bénéfique joué par les MAISONS SPORT-SANTE (MSS) qui ont pour mission d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé et de bien-être, quel que soit leur âge. Depuis leur lancement en 2019, les Maisons Sport-Santé recueillent un franc succès sur l'ensemble du territoire national.

Il y a une activité qui se développe beaucoup actuellement grâce à l'utilisation du sport comme vecteur d'insertion et de communication. Ce sont les journées qui s'intitulent « DU STADE VERS L'EMPLOI ». Ce dispositif de Job-Dating est issu d'un partenariat entre le ministère du Travail, France Travail (ex-Pôle-emploi) et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Durant ces journées les recruteurs et les chercheurs d'emploi se retrouvent dès le matin tous dans un gymnase ou sur un stade pour pratiquer le même sport ensemble. Ils déjeunent ensuite ensemble pour continuer de mieux faire connaissance et c'est seulement l'après-midi que se déroulent les job dating dans une atmosphère du coup plus conviviale, ce qui fait que les entretiens d'embauche se passent beaucoup mieux que d'ordinaire.

Le principe de fonctionnement de ces journées est le suivant : Les recruteurs et les chercheurs d'emploi sont invités dans un premier temps à venir faire du sport ensemble de manière anonyme. En tenue sportive, les candidats et les recruteurs, seulement identifiés par leurs prénoms, sont associés en équipes et engagés dans une pratique sportive adaptée, sous la conduite d'encadrants. Les activités sont conçues de manière à mettre en valeur les qualités humaines et relationnelles : esprit d'équipe, capacité d'écoute et de mobilisation, rigueur, sens de l'anticipation...Les ateliers proposés sont adaptés et sont sans notion de compétition. L'idée centrale est que recruteurs et candidats à l'embauche puissent se découvrir autrement, sans le filtre formel de l'entretien professionnel et du CV.

Un déjeuner est ensuite partagé après les défis sportifs du matin. Le repas, gratuit pour les participants, est pris en charge par les organisateurs. Et c'est seulement dans l'après-midi que les anonymats sont levés et que le job dating peut réellement commencer.

Ce système permet aux recruteurs et aux demandeurs d'emploi de se découvrir les uns les autres sous un autre angle que celui des traditionnelles relations hiérarchiques du monde du travail. Esprit d'équipe, persévérance, capacité d'écoute sont ainsi mis en lumière au travers de la pratique sportive et les entretiens d'embauche deviennent ensuite ainsi bien plus faciles. Et cela montre que le sport peut jouer un rôle transversal en faveur de l'emploi et qu'il peut être, lui aussi, un outil d'insertion sociale.

En 2022 et 2023, ces journées « Du stade vers l'emploi » ont permis de mettre en relation de nombreux demandeurs d'emploi et recruteurs par le biais du sport. Grâce aux cinq fédérations partenaires, plus de 20 000 demandeurs d'emploi, ont été mis en relation avec près de 3 000 entreprises. Six mois plus tard, environ 30% des demandeurs avaient pu retrouver un emploi.

17.2. Au niveau de l'Île-de-France

Le Centre HUBERTINE AUCLERT est un centre d'expertise, de ressources et de formation qui promeut une culture de l'égalité et contribue à lutter contre les violences faites aux femmes. Il fédère un réseau francilien réunissant des associations, syndicats, collectivités locales et autres institutions.

Depuis 2009, ce centre construit et accompagne concrètement l'égalité femmes-hommes en Île-de-France, à travers :

- 1/ Une plateforme de ressources et d'échanges
- 2/ Un réseau d'acteurs et actrices franciliennes
- 3/ La promotion de l'éducation à l'égalité
- 4/ La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Cette structure qui est financée par la Région Île-de-France est une mine d'informations en particulier sur le sport. Ils ont des réflexions pour les collectivités par rapport au sport, par rapport aux scolaires...

En 2024 le Centre Hubertine Auclert, a lancé, sur sollicitation de la Région, une campagne de communication « Mon genre de sport » pour déconstruire les stéréotypes sexistes qui entravent les pratiques sportives des filles et des garçons et ainsi libérer la pratique sportive des adolescents et adolescentes. Cette campagne de sensibilisation a été diffusée au sein des lycées franciliens, dans le transilien et sur les réseaux sociaux, via un relai d'influences.

LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE-SAINT-DENIS

Citation de Martin Citarella, conseiller en aménagement et institution du lors de son audition du 5 décembre 2024 par la commission du sport et des loisirs du Ceser :

« On constate En Seine-Saint-Denis une très grosse carence d'équipements sportifs. Cette carence constitue un frein pour la pratique sportive de tout le monde. Elle est un frein encore plus fort pour la pratique féminine car il y a fort à parier qu'en situation de pénurie, dans les combats pour obtenir les créneaux sportifs, les femmes sont toujours davantage pénalisées que les hommes.

Nos activités consistent à intervenir auprès des différents comités de pilotage des opérations d'aménagement pour porter la voix du sport. Nous donnons notre avis sur les projets en cours et nous suggérerons des idées sur les projets à venir. Et si jamais nous trouvons un terrain d'entente avec la collectivité responsable du projet en question, nous l'aidons ensuite à obtenir des financements et à affiner son projet. Nous sommes donc aussi une ressource pour ceux qui veulent avancer dans la direction que nous considérons être la bonne, à savoir le développement de l'urbanisme sportif.

L'objet de notre action est donc avant tout d'ouvrir le champ des possibles en faisant en sorte que, dans toutes les opérations d'aménagement que nous accompagnons, l'installation sportive soit considérée comme une priorité et non pas comme « une petite décoration » à la fin du projet.

Notre préoccupation est de savoir comment on peut aujourd'hui façonner nos espaces publics pour qu'ils arrivent à apporter les mêmes services que peut apporter le gymnase qu'on n'arrivera jamais à construire et ceci, par exemple, pour cause d'absence de financement. Ceci ne signifie évidemment pas que nous sommes opposés à la construction de tout nouveau stade et gymnase. Bien au contraire. Mais quand cela n'est pas possible, pour des raisons financières

ou autres, nous considérons qu'il doit être possible de trouver d'autres solutions de substitution. C'est notre credo.

Par exemple une idée qui me paraît intéressante est celle de développer autour du gymnase un espace extérieur qui amplifie ses possibilités d'utilisation par ses alentours. C'est l'idée d'avoir une contamination positive par le visuel extérieur. C'est vraiment cette logique là que nous essayons de développer.

L'association « SINE QUA NON » est une association parisienne qui s'efforce de faire respecter une juste répartition des créneaux d'occupation d'espace de sorte que les filles puissent avoir accès à part égal avec les garçons à ces espaces. Il faut encourager ce type d'association qui mobilisent des animateurs bénévoles pour réguler ces espaces et qui font un travail remarquable.

LE CLUB 93 DES DIRIGEANTES propose pour sa part un cursus de formation surtout destiné aux femmes dirigeantes associatives. Il propose des ateliers sur l'estime de soi, sur la prise de parole en public, sur la gestion de conflit, le réglage des différends...

Citation de Laetitia Lejeau, cheffe de projets au comité départemental olympique et sportif de Seine Saint Denis (CDOS 93) lors de son audition du 5 décembre 2024 par la commission du sport et des loisirs du Ceser : « *Au-delà de former des dirigeantes, l'objectif de notre club est aussi de créer un réseau appelé à s'enrichir au gré de ses promotions de femmes dirigeantes. Il est aussi appelé à servir de centre de ressources pour toutes les femmes dirigeantes, même pour celles qui ne sont pas membres du club. Chaque femme dirigeante du département peut ainsi venir prendre des conseils et bénéficier d'un soutien de la part des membres de notre club. »* »

En ce qui concerne les demandes d'aides que nous pourrions souhaiter adresser à la Région pour améliorer encore davantage la politique de développement du sport féminin en Île-de-France, nous avons un projet que nous appelons le « LADY CONCEPT » que nous avons mis en place en 2023 et en 204 et qui consiste à proposer des activités sportives spécifiquement réservées aux femmes et accompagnées d'une garderie des enfants... Mais forcément, tout cela a un coût. Et effectivement, un soutien financier de la part de la Région pour nous aider à mettre en œuvre ce type de projet serait le bienvenu.

Le Conseil régional pourrait aussi nous aider à mettre en place des campagnes publicitaires dans les lieux publics qui pourraient être destinées à lutter à tous les niveaux sur les problèmes d'inégalités.

La Région gère déjà les équipements sportifs des lycées. La Région intervient aussi dans le renouvellement urbain pour lequel nous intervenons, nous aussi, beaucoup en Seine-Saint-Denis pour développer l'urbanisme sportif inclusif. Une aide de sa part pour tout ce qui concerne les actions de promotion des activités sportives serait pour nous aussi effectivement la bienvenue. La Région pourrait par exemple accorder une prime de soutien à la construction des espaces sportifs inclusifs et innovants. J'entends par le terme « inclusif » le fait que l'usage des équipements sportifs doit être accessible et adapté aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

L'association « SPORT DANS LA VILLE » qui a été créée à Pantin en 1998 est, elle aussi, un exemple de réussite d'entrepreneuriat social. Son ambition est de permettre aux jeunes des quartiers de bénéficier de séances de sport gratuites et, au-delà, de s'épanouir et de s'ouvrir au monde. Une attention toute particulière est accordée aux filles pour qu'elles disposent des mêmes chances de réussites que les garçons.

Son directeur général adjoint Quentin Moreno précise : « À Pantin, notre objectif est d'arriver à la parité. Nous proposons aux filles des séances de foot pour leur permettre de gagner en confiance et en leadership et nous organisons des séminaires pour les encourager à finaliser leur projet personnel. »

L'Association est soutenue par des entreprises et par des partenaires publics. Parmi ses financeurs publics figurent la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et l'Agence nationale du sport. Du côté des entreprises privées figurent : SFR, Hermès, Nike, Bettencourt-Schueller et RATP.

18. Bibliographie

Quelques auteurs et ouvrages de référence

Catherine Louveau est Professeure à l'université de Paris-Sud XI (France). Parmi ses récentes publications :

« Sports, école, société : la différence des sexes » publié en 1998 avec Annick Davisson aux éditions Paris, L'Harmattan.

« Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », Cahiers du genre, revue du GERS/IRESKO-CNRS, 36, mars 2004.

« Pratiquer une activité physique ou sportive : la persistance des inégalités parmi les femmes ». Recherches féministes, Université Laval (Québec), n° spécial "sport et femmes" vol 17, 1, 2004, p. 39-76.

« Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives », In Thierry Terret (dir.) Sport et genre tome 1 : La conquête d'une citadelle masculine. Paris, L'Harmattan, 2005 (avec Anaïs Bohuon).

Béatrice Barbusse est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-Est Créteil. Chercheuse engagée elle est également actrice sur les terrains sportifs, d'abord en tant que handballeuse de haut-niveau puis de présidente de l'US Ivry (2007-2012) et enfin comme membre du C.A. de la Fédération Française de Handball (depuis 2013). Elle a notamment écrit : Être entraîneur sportifs (Lieux dits, 2012) et La sociologie en fiches (éd. Ellipses, 2015).

Annabelle Caprais est docteure en sociologie du sport et enseignante-chercheuse à l'Université de Bretagne Occidentale. Après avoir soutenu sa thèse en 2020 intitulée « La place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises » elle prend en charge la responsabilité pédagogique d'un Master de l'Université de Bordeaux. Elle est maintenant maître de conférences associée en STAPS à l'Université de Bretagne occidentale où elle enseigne les sciences sociales appliquées au sport. Ses recherches visent à comprendre d'une part, la construction et les effets de l'action publique sur les inégalités (de genre, de classe, de race etc.) dans la gouvernance du sport et d'autre part, le rôle des organisations dans le maintien de celles-ci.

Édith Maruejouls est géographe du genre, spécialiste des questions d'égalité dans l'espace public et les loisirs des jeunes. Dans cet ouvrage, elle envisage l'école comme un « microespace sociétal » où se renforcent, voire se construisent, les inégalités, en particulier de genre.

« L'éducation physique et sportive des jeunes filles » Émile, A. (1907). Éd Flammarion.

« Sports, école, société : la différence des sexes », Catherine Louveau et Annick Davisson, Paris, (1998). Éd L'Harmattan.

« Sport et virilisme » Baillette. & Liotard, (1999). Éd Quasimodo et fils.

« Être une femme dans le monde des hommes : socialisation sportive et construction du genre » Mennesson (2005). Éd L'Harmattan.

« Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », CLIO, Histoire des femmes, n° spécial " Le genre du sport ". (2006).

« Comment atteindre l'égalité dans les pratiques sportives ? » : dossier paru en avril 2019 dans la Gazette des communes.

« La place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises. » thèse de doctorat en STAPS soutenu en 2020 par Annabelle Caprais sous la direction de Stéphanie Rubi et Fabien Sabatier.

« Faire jeu égal. Penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants » par Édith Maruéjouls, Double Ponctuation, coll. Point d'interrogation, 2022.

Voir également : « La conquête de l'espace. » film accessible sur youtube : à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=RglpmYoCKGE>.

« Du sexisme dans le sport » B Barbusse (2022). Éd Anamosa.

« Dirigeantes sportives et plafond de verre : Une histoire inachevée » B Barbusse (2024). Éd Les Sportives.

« Les années Milliat : sports et féminismes dans l'entre-deux-guerre ». Castan-Vicente, F. (2025). Éd PUR.

« Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public. Impact sur la mixité des terrains de sport dans le cadre du projet Paris Sportives » : rapport de l'Université Gustave Eiffel paru en octobre 2022.

« Où en est l'égalité femmes hommes dans le sport ? » : article de Catherine Louveau publié le 6 juillet 2023 dans Vie Publique (www.vie-publique.fr)

« Le Centre Hubertine Auclert monte au filet pour le sport au féminin » : article publié le 7 mars 2024 (@MonGenredeSport)

« La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes » rapport de l'INET paru en juin 2024

Rapport d'information sur le développement de la pratique féminine du sport déposé le 4 juin 2024 à l'Assemblée nationale par Véronique Riotton et Stéphane Viry au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Dirigeantes sportives et plafond de verre, une histoire inachevée : (Éditions les Sportives, 2024) et « Du sexisme dans le sport » (Éditions Anamosa, 2016, puis réédité en 2022) par Béatrice Barbusse, sociologue du sport, enseignante-chercheuse à l'Université Paris-Est Créteil, vice-présidente déléguée de la fédération française de handball.

Pourquoi la boxe attire de plus en plus les femmes | Les Echos : article de Valérie Sarre paru dans le quotidien « Les Echos » le 30 avril 2024.

Le Plan de féminisation de la fédération française de Hockey

Rapport sur la place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les jeux de paris 2024 : Une étude de l'ARCOM.

« La pratique sportive des personnes en situation de handicap : état de la connaissance statistique » par Amélie Mauroux, Valérie Raffin, Cédric Zimmer - Octobre 2024- INJEP notes & rapports.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : ceser@iledefrance.fr

www.ceser-iledefrance.fr